

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

54^{ème} ANNÉE - NUMÉRO 755

1^{er} SEPTEMBRE 2000 - 150 Francs CFA

LE GÉNÉRAL FRANÇOIS KOUYAMI, CANDIDAT
DÉCLARÉ À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2001,
nous a dit au cours d'une interview exclusive :

**LE PROCESSUS DÉMOCRATIQUE NE SERA
QU'UN VAIN MOT SI TOUT N'EST PAS MIS
EN ŒUVRE POUR QUE L'ÉTAT DE DROIT
EXISTE EFFECTIVEMENT AU BÉNIN**

Le général François Kouyami, la soixantaine, officier supérieur de la gendarmerie, n'est pas inconnu des Béninois. Il a occupé précédemment plusieurs postes de hautes responsabilités : ministre, directeur de société au temps fort de la révolution, directeur général de la gendarmerie à l'ère du renouveau démocratique...

Soupçonné d'avoir été à l'origine d'un coup d'État avorté en 1988, le général Kouyami, alors qu'il était colonel avait goûté aux délices de la prison avant de s'évader quelques mois plus tard.

Moulé donc dans la politique d'une manière ou d'une autre, le général, en annonçant le premier sa candidature à la présidentielle de 2001, voudrait ap-

(Lire la suite à la page 6)



Général François Kouyami

ENSEIGNEMENT MORAL ET SOCIAL DE JÉSUS : LIEU DE DIALOGUE AVEC LES MUSULMANS DU BÉNIN

INTRODUCTION

Le christianisme et l'islam sont deux religions monothéistes qui professent la foi en l'unicité de Dieu. En effet, ils proclament sa souveraineté sur la création et défendent la dignité de l'homme en tant que serviteur de Dieu. Mais leurs livres fondateurs — la Bible et le *Qur'an* — n'ont pas le même contenu doctrinal sur le sens du monothéisme et de la christologie.

Les différences doctrinales conduisent malheureusement les deux communautés à se livrer des guerres de religion pendant des siècles. Il s'est trouvé néanmoins, dès le début, des pionniers qui ont tracé les sillons d'un rapprochement pacifique et d'un dialogue possible. Par la suite, les musulmans et les chrétiens ont compris que chacune de leurs religions recèle certaines valeurs à découvrir les uns chez les autres,

(Lire la suite à la page 10)

COLLECTIF BUDGÉTAIRE DE L'ÉTAT, EXERCICE 2000 : L'APPÉTIT "MALSAIN" DES HONORABLES DÉPUTÉS SE RÉVÈLE

Des deux cents millions de francs CFA prévu par le gouvernement dans la rubrique baptisée, "autres dépenses de fonctionnement" inscrites au collectif budgétaire de l'État remanié, exercice 2000, les honorables députés ont réussi à s'octroyer cent cinquante millions. C'est par cet amendement acrobatique que l'Assemblée nationale a renoncé à son propre collectif budgétaire pour adopter, le 28 août dernier, le collectif

(Lire la suite à la page 7)

LE RÔLE DE LA JUSTICE ET DE LA SOLIDARITÉ DANS L'ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ

(...) La pauvreté matérielle ne peut jamais être considérée comme un mal endémique, mais comme la carence de biens essentiels pour le développement de la personne, comme le résultat de diverses circonstances. À ce propos, l'Église ressent comme siennne la situation difficile que traversent de nombreux frères et de nombreuses sœurs pris dans les filets de la pauvreté, parfois extrême, et elle réaffirme toujours, comme exigence évangélique, son engagement pour les pauvres en tant qu'expression de l'amour miséricordieux que Jésus-christ lui manifesta. C'est pourquoi, l'Église elle-même, à travers sa doctrine et ses œuvres d'assistance, soutient ceux qui travaillent avec un profond engagement pour que la promotion humaine soit également assumée de façon efficace par les institutions sociales, dans le but de pallier les situations précaires dans lesquelles se trouvent de nombreuses personnes et familles, en particulier autochtones.

La plaie morale et sociale de la pauvreté requiert évidemment des solutions à caractère technique et politique, en faisant en sorte que les activités économiques et les bénéfices qui en découlent légitimement soient également utilisés pour le bien commun. Dans le Message pour la Journée mondiale de la Paix de 1993, j'ai écrit à ce propos : « Quels que soient

l'organisation politique et le système économique d'un État, celui-ci reste en lui-même fragile et instable s'il ne fait preuve d'une attention continuelle à l'égard de ses membres les plus faibles et s'il ne fait pas tout ce qui est possible pour satisfaire au moins leurs exigences fondamentales » (n. 3) (cf. ORLF n. 50, du 15 décembre 1992). Il ne faut certes pas oublier que ces mesures seraient insuffisantes si elles ne sont pas soutenues par des valeurs éthiques et spirituelles authentiques. C'est pourquoi l'éradication de la pauvreté est également un engagement moral dans lequel la justice et la solidarité chrétiennes jouent un rôle incontournable. (...)

Rome, jeudi 8 juin 2000

Jean-Paul II

Discours au cours de l'audience accordée à son excellence M. P. J. Rivera Sauvendra, ambassadeur de Bolivie près le Saint-Siège, à l'occasion de la présentation de ses lettres de créance.

A L'ÉCOUTE DU PAPE



L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

LETTRE OUVERTE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

DES DÉPUTÉS QUI "DÉSHONORENT ET SE DÉSHONORENT !"

L'hémicycle de Porto-Novo est de plus en plus hanté par la « DÉMONCRATIE ». Si des téléspectateurs ou des auditeurs des stations de radiodiffusion du Bénin affectionnent de suivre les débats à l'Assemblée nationale, ce n'est pas toujours tant pour s'instruire, pour être mieux éclairés que pour « savourer » les injures, les calomnies, les médisances, en un mot les immondices proférées allègrement au nez de l'occupant du perchoir.

Au lieu de contribuer à faire de notre parlement un haut-lieu de dignité, de vérité, de transparence, de bonne gouvernance, de tolérance et de consensus, certains députés y apprennent à se faire singulariser en transformant des assemblées générales en tribunes qui entraînent notre jeunesse à entrer dans la vie le mensonge, l'insulte et l'arrogance à la bouche. Médiocrité !

C'est ce que déplore l'auteur de la lettre ouverte dont texte ci-après, adressée à Monsieur le président de l'Assemblée nationale, Me Adrien Houngbédji.

Monsieur le président,
La paix est menacée.

Où la paix dans notre pays est menacée à partir de l'hémicycle.

Depuis quelques temps, le peuple béninois suit avec attention, à travers les médias, les débats à l'Assemblée nationale. Il s'agit malheureusement et très souvent des débats sur fond de menaces et de violences verbales. Ceci se produit à un moment où le peuple béninois cherche à sauvegarder la paix, cette paix qui est créée dans les esprits depuis la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990.

Or, individuellement, nous avons besoin de cette paix car « l'homme heureux, c'est l'homme qui jouit au fond de lui-même d'une paix profonde que rien ne réussit à perturber fondamentalement », comme le disait Monseigneur Nestor Assogba, archevêque de Cotonou, lors de la célébration le 22 juillet 2000 du grand jubilé de la paix.

Collectivement aussi nous avons besoin de la paix et nous sommes soucieux de la consolider dans notre pays et l'Archevêque l'a si bien perçu en disant : « Notre pays, malgré l'effort qui s'y déploie dans ce sens, a encore besoin de cette paix pour prévenir au lieu d'avoir à guérir ».

La paix ne vient pas du néant. On la crée et on la cultive. Jésus lui-même ne disait-il pas : « Je ne suis pas venu apporter la paix sur terre mais la guerre » et Monseigneur Assogba de compléter : « Cette paix n'est pas une paix de tout repos ». En effet, la guerre dont il s'agit n'est ni une guerre des armes ni une guerre du verbe. Cette guerre est une lutte intérieure, une violence sur soi-même pour se débarrasser de tout sentiment de haine, de vengeance, de jalousie et de règlement de compte.

C'est de cette guerre que naît et se développe la paix.

C'est également de cette guerre que naît et se développe l'AMOUR, l'AMOUR vrai, l'AMOUR personnalisé tel qu'il est décrit dans 1 Corinthiens 13 à savoir : « L'amour prend patience, l'amour rend service, il ne jalouse pas, il ne plastronne pas, il ne s'enfle pas d'orgueil, il ne fait rien de laid, il ne cherche pas son intérêt, il ne s'irrite pas, il n'entretient pas de rancune... Il excuse tout, ..., il endure tout ».

Ce qui se passe aujourd'hui dans notre pays est particulièrement à l'hémicycle est déplorable. Des déclarations tapageuses, des insinuations de tout genre et par-dessus

tout, des injures ouvertes sont monnaie courante, toutes choses qui ne sont pas de nature à préserver l'unité et la paix, mais qui nourrissent plutôt la haine et la division, surtout qu'elles sont relayées par les médias. C'est à croire que nos députés ne jettent pas de temps en temps leur regard sur le symbole gravé sur la porte de l'hémicycle : le symbole de la jarre trouée. Il n'a pas été placé là pour rien. Savent-ils que l'écho qui est fait de leurs interventions dans les médias peut entraîner des événements imprévisibles ? Le souvenir de la « Radio des Mille Collines » tristement célèbre au Rwanda devrait faire réfléchir plus d'un. Ce qu'on remarque souvent et qui fait honte, est que certains députés, à cours d'arguments sur des sujets qu'ils ne maîtrisent pas toujours, tiennent à intervenir en recourant plutôt à des invectives ou à des propos malveillants pour se faire « valoir ». De grâce, monsieur le président, veuillez inviter ceux-là à retenir leur langue en cas de dérapage. Ainsi, monsieur le président, vous auriez fait œuvre utile car vous-même avez dit lors du vote du collectif budgétaire de l'Institution que vous dirigez : « Chaque fois qu'il y aura des dérapages, je serais obligé de faire des mises au point » et, cela, sans exclusive aucune.

En plus de leur mission de vote des lois, nos députés ont le devoir d'éduquer le peuple qu'ils sont sensés représenter. Ils doivent éduquer surtout la jeunesse et cultiver en elle la morale et plus particulièrement la paix, l'amour et la dignité. Ils doivent se comporter en sages et faire très attention à leurs propos, à leurs comportements et gestes.

On peut bien critiquer quelqu'un ou une action avec courtoisie et dans un respect mutuel.

Nos députés doivent se souvenir de la première législature pendant laquelle les débats étaient sains, aller à l'école de cette première Assemblée du Renouveau démocratique et s'inspirer également des expériences des vieilles démocraties.

Monsieur le président, vous avez dirigé la première Assemblée dont tout le monde loue l'exemplarité. Reconnaissez qu'aujourd'hui, chez nous, certains députés ne méritent pas d'être appelés « honorables ». Au contraire ils déshonorent et se déshonorent.

Monsieur le président, vous avez le devoir d'amener nos députés, s'ils veulent être appelés honorables, à cultiver et à consolider la paix car c'est cela l'aspiration profonde du peuple béninois qu'ils représentent à l'Assemblée nationale. Vous voudriez bien leur rappeler que l'Assemblée nationale n'est ni un tribunal correctionnel ni une cour royale où le sujet vient s'aplatir pour recevoir des crachats ou des injures. Notre Assemblée nationale ne doit pas se particulariser. Alors, monsieur le président, invitez nos députés à méditer cette parole célèbre de notre compatriote, le Cardinal Bernardin Gantin. « Le Bénin ne doit pas se singulariser mais se distinguer ».

Recevez, monsieur le président et transmettez à tous les députés mes salutations de paix.

Antoine de Padoue Honvou

UN CADEAU QUI DURE.
UN CADEAU QUI INSTRUIT.

A UNE CONNAISSANCE,
OFFREZ
UN ABONNEMENT A
"LA CROIX DU BENIN" ;

Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Eglise,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...
- qui...

"LA CROIX
DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19
E-mail : lacroixbenin@excite.fr

Cotonou
(République du Bénin)

Compte :
C.C.P. 12-76

C O T O N O U

Directeur de Publication

BARTHÉLEMY

ASSOGBA KAPO

Dépôt légal n° 905

Tirage : 4.500 exemplaires

Imprimerie Notre-Dame • Tél. (229) 32-12-07 • Fax : (229) 32-11-19

E-mail : lacroixbenin@excite.fr

Cotonou (République du Bénin)

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement de Soutien 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)

Abonnement de Bénéficiaire 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)

Abonnement d'Amis 20.000 F CFA et plus (200 FF)

Changement d'adresse 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

- Bénin 3.720 F CFA

- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo 4.680 F CFA

- Guinée 5.760 F CFA

- Gabon, Tchad, Congo (Brazzaville), Cameroun et R.C.A. 5.760 F CFA

- France 5.760 F CFA

- Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone 5.760 F CFA

- Kinshasa (Zaire) 9.000 F CFA

- Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie 12.600 F CFA

- U.S.A. 9.480 F CFA 94,80 FF

- Amérique (Nord, Centrale, Sud) 10.200 F CFA 102,00 FF

- Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège) 8.520 F CFA 85,20 FF

- Canada 10.200 F CFA 102,00 FF

- Chine 12.600 F CFA 126,00 FF

ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ECHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA - DONGA

INAUGURATION DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE OUAKE

L'enjeu valait bien le déplacement du ministre délégué, chargé de la Défense nationale.

Les populations de Ouaké l'ont publiquement exprimé en accueillant le 18 août dernier M. Pierre Osho venu procéder à l'inauguration de la brigade de gendarmerie de la sous-préfecture. Comme a dit du reste le représentant du président de l'Association de développement de Ouaké, "c'est la première fois qu'un ministre de la Défense visite leur localité".

D'un coût global estimé à 8 millions de francs CFA environ, le bâtiment de la brigade de gendarmerie de Ouaké a été entièrement réalisé sur le budget des collectivités locales de la sous-préfecture de Ouaké dans le département de la Donga.

Ce n'est un secret pour personne qu'une brigade de gendarmerie dans une localité c'est pour assurer la sécurité. Cet enjeu de taille est apprécié à sa juste valeur par l'ensemble de la population de Ouaké, à commencer par l'autorité administrative de la place. Ainsi, pour le sous-préfet Ati Bagna "même si vous êtes en bonne santé et que votre sécurité est menacée, vous ne pouvez rien".

Il a ensuite formulé, quelques doléances au ministre de la Défense. Il s'agit de doter la brigade de Ouaké de moyens appropriés pour faire face aux actes de braquage enregistrés régulièrement dans la sous-préfecture. M. Ati Bagna a plaidé pour que la brigade soit dotée et la téléphonie rurale installée.

Plusieurs autres personnalités sont ensuite intervenues, notamment le Colonel Pancras Brathier, directeur général de la gendarmerie nationale et le ministre délégué chargé de la Défense.

Il ressort de leurs propos, que l'effectif du personnel de la brigade sera renforcé au niveau des agents gendarmes ; le bâtiment sera agrandi ultérieurement ; un accent particulier a été mis sur l'entretien correct de cette nouvelle infrastructure.

La cérémonie d'inauguration a pris fin en beauté lorsque le ministre Pierre Osho a mis à la disposition de la brigade de Ouaké un véhicule neuf, Pick-up de marque Nissan. Ce matériel roulant donnera sans doute une impulsion nouvelle aux activités de cette brigade de gendarmerie.

ATLANTIQUE - LITTORAL

TROIS NOUVEAUX ORPHELINATS, ŒUVRE D'UNE ONG BÉNINOISE

Trois orphelinats seront construits dans les sous-préfectures de Tori-Bosito, de Zè et de Kpomassé. Le promoteur de ces réalisations socio-communautaires est l'ONG "Animation nationale des paysans et ouvriers du Bénin" (ANPOB). Le bien fait à des orphelins est avant tout un acte de générosité et de partage.

C'est sans surprise donc que la cérémonie de lancement de la construction des trois orphelinats s'est déroulée dans la plus grande simplicité. Tel l'a voulu en tout cas, le président de l'ONG ANPOB, M. Louis Azonwénu.

Selon le promoteur, ces orphelinats sont destinés à accueillir, loger, nourrir et instruire des orphelins partiels ou complets de 2 à 14 ans, tous sexes confondus. À la fin de leur séjour à l'orphelinat, les enfants ayant atteint l'âge de raison, seront confiés aux proches ou aux autorités. Nul doute que l'initiative de cette ONG permettra de redonner espoir aux

orphelins des trois sous-préfectures et d'accroître leur chance d'épanouissement et de réussite sociale.

On imagine combien était grande la joie des populations de Tori-Bosito d'entendre M. Azonwénu annoncer que l'orphelinat de leur localité serait opérationnel dès la rentrée scolaire prochaine. Le président de l'ONG ANPOB a du reste estimé que l'orphelinat est indispensable en tant qu'il garantit à l'enfant la possibilité d'aller à l'école. À ce sujet, il a tenu à préciser que la construction des modules de classe demarrera en octobre prochain.

Naturellement, une place de choix doit être réservée en cette occurrence aux généreux donateurs qui par leur appui et soutien ont permis à ce projet de se concrétiser. Parmi eux, on peut citer M. Hilaire Ounso qui a mis gratuitement à la disposition de l'ONG un logement social et un domaine de six hectares en vue de la construction de l'orphelinat de Tori-Bosito.

BORGOU-ALIBORI

PARAKOU : LE NOUVEAU PLAN-DIRECTEUR D'URBANISME OFFICIELLEMENT LANCÉ

Les populations de la circonscription urbaine de Parakou ont jusqu'au 21 septembre prochain pour faire connaître aux autorités locales compétentes leurs observations et suggestions concernant le nouveau plan-directeur d'urbanisme de leur ville. C'est le but de l'enquête de commodo et d'incommodo soumise à l'appréciation des habitants de cette cité pour compter du lundi 21 août dernier.

Le plan-directeur d'urbanisme constitue un outil de cadrage qui permet d'organiser l'espace jusqu'à l'an 2009. Il met en relief les orientations du développement de la ville, la destination et les règles d'utilisation des sols. Il indique l'emplacement des équipements, les réserves administratives, les grands axes de circulation et l'extension de la zone industrielle ainsi que les zones d'habitation pour les dix ans à venir.

Selon M. Bernard Agbo, urbaniste, chef du projet, le plan prévoit le renforcement des fonctions principales, la mise en place d'une base militaire de 700 ha, le développement des activités agricoles ainsi que la mise en valeur et la viabilisation des zones déjà loties. Il envisage également la construction d'un certain nombre d'infrastructures. On peut citer entre autres, la poursuite de la rénovation du marché central Arzéki, la construction d'un lycée de jeunes filles, de trois collèges, de cinq complexes communaux de santé, ainsi que celle d'un centre de santé digne du rang de la circonscription de Parakou. Deux réserves seront destinées l'une, à la construction d'un hôtel de classe internationale, et l'autre, à la construction des bureaux et logements de la Cour d'Appel. Il est en outre envisagé dans le plan-directeur que l'auto-gare actuelle fera place à une banque centrale qui sera construite sur ce site. Ainsi donc, est-il apparu nécessaire, selon le préfet Zourkatényi Toungouh, de revoir les tendances de développement de la ville en vue de les réajuster après quinze ans d'existence du premier plan.

MONO - COUFFO

OUVERTURE À LOKOSSA DE L'UNIVERSITÉ DE VACANCES-UV 2000

L'éducation est le système nerveux de la société. C'est pourquoi elle est omniprésente dans toutes activités centrées sur l'homme. Pour s'en convaincre — si besoin en était —

il n'y a qu'à observer les innovations et les réformes dont le système éducatif fait continuellement l'objet dans le monde entier. Au Bénin, le secteur de l'éducation, considéré stratégique pour le développement humain durable dans notre pays, connaît également la dynamique des réformes. Ainsi, pour ne citer que cet exemple, la mise en œuvre des nouveaux programmes d'enseignement au cours primaire fait son petit bonhomme de chemin.

La quête de l'excellence n'est pas du reste étrangère à l'organisation régulière au Bénin, de l'Université de Vacances (UV) qui en est cette année, à sa sixième édition.

L'UV 2000 s'est ouverte en effet le 28 août dernier à l'ENI-Lokossa et durera jusqu'au 9 septembre prochain.

Deux cents professeurs des lycées et collèges y participent.

Il s'agit pour les intéressés d'améliorer leur pratique professionnelle, pédagogique et didactique, et accroître leurs connaissances académiques, scientifiques et techniques.

Quatre disciplines sont au programme de la formation-récyclage. Elles concernent les sciences physiques, les mathématiques, l'éducation physique et sportive et l'allemand.

Le directeur de l'Institut national pour la formation et la recherche en éducation (INFRE), M. Toussaint Tchitchi, initiateur du projet a exhorté les participants à s'investir à fond dans les diverses activités de formation pour que le système éducatif béninois sorte grandi des travaux de l'Université de Vacances 2000.

Pour le directeur adjoint de cabinet du ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique, M. Julien Akpaki, l'Université de Vacances est désormais devenue un creuset de recyclage et de formation continue.

OUÉMÉ - PLATEAU

DES PAYSANS MIEUX AGUERRIS POUR LA LUTTE CONTRE LES RAVAGEURS DU NIÉBÉ

Une approche pédagogique dont les acteurs sont des personnes adultes ayant décidé de se rencontrer pour échanger et partager le fruit de leurs expériences. Cette méthode connue en anglais sous le terme FFS (Farmers' field school) est ainsi appelée, parce que s'adressant à des paysans. Mise au point par des chercheurs néerlandais, elle peut s'adapter au contexte béninois.

C'est ainsi que la coopération bénino-néerlandaise par le biais du Centre béninois pour le développement durable (CBDD) a organisé une session de formation des paysans de l'Ouémé et du Plateau. La lutte contre les principaux ravageurs du Niébé, a été le thème de cet atelier de trois mois qui a pris fin le 25 août dernier à Pobé.

La formation a regroupé quarante producteurs et s'est déroulée dans quatre villages-pilotes des deux départements.

De l'avis des experts néerlandais, membres de l'encadrement de la formation, le Farmers' field school est une approche d'échange de connaissance entre les paysans, les chercheurs et les vulgarisateurs. Cette formule, précisent-ils, résulte de l'échec des approches de transfert de technologies.

Au cours de la session de formation, les participants ont acquis des connaissances devant leur permettre de lutter contre l'utilisation abusive des pesticides de synthèse au profit des méthodes alternatives, notamment le recours aux pesticides naturels à base d'espèces de plantes. Les stagiaires ont également reçu des enseignements sur la protection de l'environnement.

À la cérémonie de clôture de la session, les participants ont été récompensés pour l'intérêt qu'ils ont accordé aux travaux et l'assiduité dont ils ont fait preuve tout au long de la formation. Des pulvérisateurs et des appareils de séchage leur ont été offerts.

Selon le coordinateur du projet Niébé, le docteur Kossou Dansou, le modèle d'approche participative de gestion intégrée du Niébé et de ses ravageurs permet aux paysans de faire la distinction entre un insecte ravageur et un insecte bénéfique. De même, ils ont la possibilité de réduire ou d'abandonner l'utilisation des insecticides de synthèse.

ZOU - COLLINES

POUR UNE RESTRUCTURATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BÉNIN

Explorer les voies et moyens en vue d'une restructuration de la Chambre d'agriculture du Bénin dans le sens de la rendre plus efficiente et opérationnelle. C'est à cela qu'a eu à réfléchir, un atelier régional qui s'est tenu du 25 au 26 août dernier au lycée technique de Bohicon. Les travaux de l'atelier ont regroupé des organisations paysannes, des représentants d'ONG et divers acteurs du développement rural.

Le secrétaire exécutif provisoire de la chambre d'agriculture du Bénin, M. Bonaventure Kouakou, en ouvrant officiellement l'atelier a indiqué qu'il s'agit d'approfondir leurs réflexions sur la structuration, les missions et les attributions des centres d'agriculture ainsi que sur l'organisation des opérations électorales, l'information et la formation à l'intention des producteurs et des organisations paysannes. La question de la mobilisation de ressources financières figurait en bonne place dans les préoccupations des initiateurs de l'atelier.

Il ne serait pas superflu de rappeler que la création de la Chambre d'agriculture du Bénin en 1989, traduit la volonté des pouvoirs publics de disposer d'un interlocuteur institutionnel des acteurs de la profession agricole. Mais les diverses contraintes surtout d'ordre organisationnel n'ont pas permis à la Chambre de décoller, a déploré le préfet du Zou et des Collines, M. Barthélemy Dégueunon.

Il a souhaité que l'atelier régional de Bohicon débouche sur les grandes lignes de la préparation et l'adoption de nouveaux textes juridiques devant régir le réseau des chambres d'agriculture, le déroulement des élections des représentants de diverses catégories de producteurs agricoles.

L'Agence canadienne de développement international a offert son appui technique et financier pour la réorganisation de la Chambre d'agriculture du Bénin.

Evariste Dégla

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

QUAND LES ROIS EUX-MÊMES REÇOIVENT DES CHÂTIMENTS CORPORELS

Quand des Béninois d'un certain âge évoquent leurs souvenirs d'écoliers en rappelant dans un charabia qui fait sourire comment leurs maîtres les **chicottaient**⁽¹⁾ à l'époque, quoi de plus naturel ? Quand on dit que des auteurs d'une faute étaient bastonnés dans des palais royaux en guise de châtement, quoi de plus normal aussi ? Mais ce qui l'est moins et qui surprend plus d'un, c'est d'apprendre que dans certaines de nos entités politiques d'hier, les rois eux aussi subissaient des châtements corporels... au même titre ou presque, que le dernier de leurs sujets.

Nous illustrerons notre propos par des exemples tirés de deux aires culturelles, yoruba ou nago d'une part, ajatado d'autre part.

Voisine d'Awajèrè ou Wèrè, la royauté de Pobè entre Kétu et Sakété a été fondée au XIX^e siècle, semble-t-il ; royauté nago, ses souverains étaient surtout les rois d'Ondo, divinité tutélaire de la localité⁽²⁾. Ils ont donc été des rois-prêtres ou des prêtres-rois jusqu'à l'actuel qui est le premier à porter un couvre-chef de perles à la manière de tous les grands rois yoruba ou nago, d'où son nom fort d'Agbadewolu⁽³⁾.

Le premier roi de Pobè se nommait Asingbo. La modeste royauté naissante n'avait pas encore de lois coutumières indispensables pourtant pour une bonne gestion des hommes. Voici, brièvement présentées, les conditions d'établissement de ce que l'on pourrait qualifier de table des lois. Assis devant les dignitaires et tenant d'une main l'ida, le coutelas royal⁽⁴⁾, il répondait aux questions préalablement apprêtées ensemble, de ceux-ci. À la question de savoir à quelle peine serait soumis le voleur, il répondit : la décapitation. Surpris par sa réponse, les dignitaires posèrent à nouveau la question en répondant eux-mêmes à voix basse pour qu'il sût la réponse à donner et qui n'était autre que le châtement corporel. Mais le roi continuait de donner invariablement et imperturbablement la même réponse : la décapitation. Une troisième tentative de la part des dignitaires ne fut pas plus heureuse puisqu'elle n'a pu avoir raison de l'entêtement du souverain à persister dans sa peine capitale à l'endroit de tout voleur. Découragés, ils se résignèrent. C'est ainsi que la peine de mort a été retenue contre tout voleur à Pobè, du moins au début de la royauté.

Un jour cependant, le fils aîné d'Asingbo fut pris en flagrant délit de vol et conduit au palais où il n'hésita pas à avouer sa culpabilité. Condamné à mort par la cour conformément aux lois du royaume — de son père comme s'étaient plu à ironiser certains dignitaires — il devrait être exécuté devant Ogu Ondo par les Iguira, les bourreaux⁽⁵⁾. Mais au moment où ces derniers l'accompagnaient

devant la divinité, ils furent suivis par Odofin et Aro, les deux principaux dignitaires ou ministres de la cour, précédés par un jeune homme conduisant à leur suite un bœuf. Ceux-ci leur suggérèrent de bien vouloir substituer le bœuf au prince à immoler à Ondo, ce qui fut effectivement fait.

Les deux dignitaires ramenèrent au roi, enveloppée dans un pagne, la tête du bœuf qu'ils firent passer pour celle de son fils. La scène se passait dans la plus grande discrétion de l'arrière-cour du palais royal. Quelle ne fut la surprise d'Asingbo de découvrir dans le pagne, à la place de la tête de son enfant, celle d'un bœuf. Il comprit ce qui s'était passé et en remercia les deux dignitaires qu'il félicita longuement. Quelle n'a été à nouveau sa surprise quand il constata que le moindre sourire n'éclairait le visage de ses éminents collaborateurs dont le regard semblait lui reprocher quelque chose et le condamner. Il comprit là où ils voulaient en venir lorsqu'ils lui intimèrent l'ordre de se déshabiller. Ils le ligotèrent et le bastonnèrent en lui reprochant de ne s'être pas rallié à la volonté de la cour, donc du peuple, de n'instituer qu'un simple châtement corporel pour les auteurs de tout vol. Il leur présenta alors ses excuses pour la gravité de son manquement à leur égard et leur promit de modifier la loi. C'est depuis ce passage à tabac d'Asingbo que la peine de mort n'est plus appliquée aux voleurs à Pobè.

C'est dans un tout autre contexte qu'eut lieu, également au XIX^e siècle, mais dans sa phase finissante, la bastonnade d'un autre roi à Abomey. Difficile à dater avec toutes les précisions souhaitées par l'historien, cette scène s'est passée entre 1890 et 1894. Le roi d'alors, fils de son prédécesseur qui l'a difficilement fait prince héritier⁽⁶⁾, était une nuit en bonne compagnie avec l'une de ses innombrables épouses. Lors d'une pause réparatrice, celle-ci, avec un sans-gêne insolite qui n'a pas manqué d'étonner son auguste époux qui était pourtant un véritable tigre, s'est mise à jouer avec son pénis qu'elle secouait dans tous les sens et soupirait à plusieurs reprises en disant : « voilà tout ? Voilà donc tout ? Voilà l'homme devant qui tout le monde tremble ? Le roi ne dit mot et fit même semblant de n'avoir rien entendu. Dès l'aube, il fit convoquer de toute urgence et devant son palais sa cour, le peuple et le père de sa compagne de nuit. Il exposa ce qui s'était nuitamment passé et qui a motivé une telle réunion, accusant du coup son beau-père de n'avoir donné aucune éducation à sa fille. Ayant ordonné à Migan de faire le nécessaire, ce dernier de son grand coutelas, sépara sur le champ la tête du beau-père qui se perdait en conjectures, de son corps.

Le parasol est l'un des insignes du pouvoir royal à Abomey. Il doit être tenu par une femme au-dessus de la tête du roi, que celui-ci soit en plein air ou à

l'intérieur d'une maison. Ce jour-là, c'était l'indélicate compagne de nuit qui assumait cet office. À la vue du spectacle de son malheureux père, elle perdit connaissance et s'effondra de tout son long sur le sol, laissant tomber, par mégarde, le parasol sur la tête du roi. Encore plus en courroux, et ayant estimé que le crime de lèse-majesté qu'elle venait à nouveau de commettre était encore plus grave que celui de la nuit, il fit signe au Migan de la soumettre au même traitement que son père. Ce qui fut fait aussitôt. Parti des dignitaires de la cour, le mécontentement gagna la population et se généralisa rapidement. Les conséquences de ce comportement inattendu du roi ne se sont pas fait attendre. Les frères et sœurs de la reine infortunée se présentèrent devant le palais, couvrirent le souverain d'injures et de malédictions. Ce dernier n'a pas osé répliquer. Les membres de la cour se concertèrent sans le roi et décidèrent de lui infliger une correction sévère. Dans la plus stricte intimité du palais, rappelant la situation d'Asingbo de Pobè, il fut ligoté comme un animal, pieds et bras joints, à même le sol, et frappé jusqu'à ce que son corps fût couvert de blessures qui le tinrent éloigné du regard de son entourage et du public pendant des jours. La charge de frapper le roi était revenue à Ajaho qui s'était, dans la même journée, rendu à Huawé-Gbinnu⁽⁷⁾ pour faire un compte rendu fidèle de la situation à Daho⁽⁸⁾, le grand-prêtre d'Agasunon, qui est en fait au-dessus du roi dont il est considéré comme le père⁽⁹⁾. La bastonnade, volontiers acceptée par le roi qui avait déjà par ailleurs des problèmes plus préoccupants avec les troupes françaises, était considérée par lui comme un moindre mal. N'avait-il déjà pas, par le passé, refusé à plusieurs reprises de répondre aux appels de Daho qui n'attendait qu'une occasion de plus — la goutte d'eau qui ferait déborder le vase — pour le détrôner⁽¹⁰⁾ ? Dans un autre ordre d'idées, il n'est pas inutile de rappeler que cet abus du pouvoir du grand roi avait créé entre ses descendants et la famille Gunon — quartier Huntonji à Abomey — à laquelle appartenait la reine protagoniste du drame d'amour, une inimitié cordiale que le temps n'a pas réussi à adoucir⁽¹¹⁾.

CONCLUSION

Puisées à des sources différentes, voilà deux histoires toujours gardées secrètes qui portent sur une pratique judiciaire, plus précisément pénale et qui en même temps mettent à nu une des limites tout à fait inattendues, du pouvoir de nos rois, à tort considérés comme des potentats sans contrôle, libres de faire tout ce qu'ils veulent, toujours impunément⁽¹²⁾. Elles viennent corriger cette imagerie colportée à travers des générations par des documents que nous ont laissés des Blancs qui ont écrit sur nos régions au XVIII^e et XIX^e siècles notamment. Si ce garde-fou institutionnel n'est certainement pas présent partout dans nos entités politiques

traditionnelles, celles qui ont pratiqué ce système étaient beaucoup plus nombreuses qu'on ne le croit d'emblée. Il faut poursuivre patiemment et très habilement des recherches dans des sens auprès des dépositaires de sources orales qui, malheureusement, n'en parlent pas volontiers et spontanément. Le fait de n'avoir pas ou pas encore de renseignements sur des pans cachés de notre histoire ne signifie évidemment pas l'inexistence de la réalité recherchée. Les cas de Pobè et d'Abomey sont loin d'être des cas isolés.

NOTES

(1) Si ce verbe existe effectivement dans la langue française, il n'est jamais utilisé pour signifier frapper avec une chicotte, même si ce dernier nom existe aussi. C'est la souris qui chicotte pour dire qu'elle pousse des cris. Ce verbe n'est donc jamais suivi d'un complément d'objet. C'est donc un charabia lorsqu'on parle en Afrique de chicotter un individu. On le frappe plutôt avec une chicotte.

(2) Ondo a une telle importance à Pobè que les habitants se disent les enfants d'Ondo et sont considérés comme tels. Il y a évidemment d'autres divinités mais qui sont toutes inférieures à Ondo.

(3) Ce nom signifie en yoruba "qui est entré dans la localité avec la couronne de perles".

(4) C'est aussi un insigne du pouvoir royal. Il est, en quelque sorte, le pouvoir exécutif du roi.

(5) Ils étaient nombreux et se présentaient ensemble devant Ogu d'Ondo où l'un d'entre eux était désigné sur place pour l'exécution du condamné à mort.

(6) Il a dû se débarrasser de ses frères susceptibles d'accéder au trône, donc de l'empêcher d'arriver au pouvoir.

(7) C'est là que se trouve le palais de Daho jusqu'à nos jours.

(8) On l'appelle aussi Agasunon-Daho, le grand prêtre d'Agasunon, abrégé en Daho.

(9) Père politique et religieux et non père biologique.

(10) Daho en a le pouvoir. L'on se souvient que le coup d'État de 1818 qui a renversé Adandozan n'a pu avoir lieu sans sa complicité.

(11) Cette étude n'a pu se faire que grâce à la collaboration bienveillante de plusieurs informateurs fon qui ont requis l'anonymat, et nago de Pobè ou d'Itako dont les noms suivent :

— ALLAGBADA Fadélé Jérémie, né vers 1885 (déjà décédé), cultivateur à Itako.

— ODOFIN Adé'adé, né vers 1910, cultivateur, quartier Osumu à Pobè.

— OGUKUNLE Ahasi, né vers 1927, cultivateur, quartier Ajisu à Pobè.

— OKOYA Samuel, né vers 1907 (déjà décédé), cultivateur à Iwayan (région de Pobè).

— OLIJICU Féléérun Salu, né vers 1906 (déjà décédé), cultivateur, quartier Isale à Pobè.

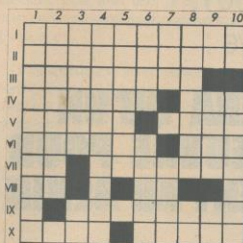
Tous ces informateurs avaient été interrogés entre 1978 et 1982 au moment où la plupart d'entre eux étaient déjà très âgés.

(12) Il y a ou, si on n'en a pas doute, des potentats qui ont été de véritables tyrans ayant laissé de tristes souvenirs dans l'histoire. Exceptionnels, ils ont été heureusement beaucoup moins nombreux que les bons rois et ils n'ont pas manqué de subir des sanctions de toutes sortes, même si on n'en parle pratiquement plus aujourd'hui.

A. Félix IROKO

UN PEU DE DISTRACTION

LES MOTS CROISÉS N° 10



HORIZONTALEMENT

— I. Rejet pathologique sanguin. — II. Expose pour le plaisir des yeux. — III. A sa carte. — IV. Garde espagnole. Sous Négus. — V. Moto argotique et accidentée. Totalement dévoué. — VI. Blessés. Petite crepe. — VII. Noir, blanc rimbaldaient. Incitées ou excitées. — VIII. Abréviation religieuse. Affaire avantageuse. — IX. Enluminures néerlandaises du XV^e siècle. — X. Table de pressoir. (S) Exclama.

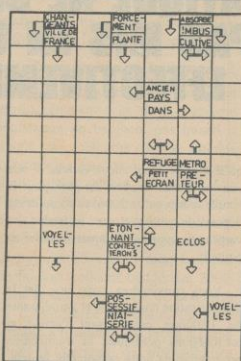
VERTICALEMENT

— 1. Morte en 79. — 2. Comme les bannières américaines. — 3. Malvacées laxatives. 576 mètres. — 4. Mesure les cimes. — 5. Partic rapidement. — 6. S'est noyé à cause du

Minotaure. Regarde de haut. — 7. Assemblée populaire russe. Quel échange ! — 8. Alcaïoide de la fève de calabar. Aimée d'Abraham. — 9. Sur le calendrier. A fait son temps ! Participe gai. — 10. Peuvent être muets. Discriminations par l'âge et par le bas.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

MOTS FLÈCHÉS N° 2



(Réponse dans notre prochaine livraison)

JEU DES SEPT ERREURS N° 8

En exécutant les dessins 1 et 2 ci-après, le dessinateur a commis sciemment sept erreurs. Relevez-les.



(Réponse dans notre prochaine livraison)

RÉPONSE AU JEU LES NOMBRES CROISÉS ENTIERS POSITIFS N° 5 / 2000 paru dans notre livraison n° 754 du 11 août 2000 Ci-contre et en exemple six solutions	a = 12 ; b = 7	a = 12 ; b = 11	a = 13 ; b = 1
	22-11-2-6-12 12-11-11-3-8 10-12-22-18-4 3-5-8-7-1 7-7-14-11-3	22-11-2-6-12 12-11-11-3-8 10-12-22-18-4 3-1-4-3-1 7-11-18-15-3	22-11-2-6-12 13-2-11-3-8 9-13-22-18-4 2-12-14-13-1 7-1-8-5-3
	a = 13 ; b = 6	a = 14 ; b = 5	a = 14 ; b = 13
	22-11-2-6-12 13-2-11-3-8 9-13-22-18-4 2-7-9-8-1 7-6-13-10-3	22-11-2-6-12 14-3-11-3-8 8-14-22-18-4 1-9-10-9-1 7-5-12-9-3	22-11-2-6-12 14-3-11-3-8 8-14-22-18-4 1-1-2-1-1 7-13-20-17-3

CITATIONS ET PROVERBES

Citations

— "Il y a deux espèces de pauvres, ceux qui sont pauvres ensemble et ceux qui le sont tout seuls. Les premiers sont les vrais, les autres sont des riches qui n'ont pas eu de chance".

(Jean-Paul Sartre, 1905-1980).

Sartre est un philosophe et un écrivain français. Il a développé ses idées dans des romans et dans des drames, notamment : la Nausée, Huis-clos et le Diable et le Bon Dieu.

— "Une croûte de pain, ce n'est pas grand-chose, et c'est tout, cependant, pour le vagabond qui meurt de faim".

(Georges Meredith, 1828-1909)

Meredith est un écrivain britannique, auteur de romans psychologiques.

Proverbes

— "On ne peut pas marcher en regardant les étoiles quand on a une pierre dans son soulier". (proverbe chinois sur l'idéal difficile à atteindre).

Autre proverbe chinois sur "l'illusion" :

— "Il est difficile d'attraper un chat noir dans une pièce sombre, surtout lorsqu'il n'y est pas".

— "L'enfant qui n'a pas de mère doit tout garder dans son cœur".

(proverbe yorouba sur l'importance de la mère).

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

Eschatologique et scatologique.

Rien d'aussi différent d'un point de vue du sens que ces deux mots et pourtant, subsiste souvent une hésitation lorsqu'il s'agit de les définir.

Une recherche eschatologique s'intéresse à l'étude de la fin du monde, de la résurrection et du Jugement Dernier. Le mot recouvre le domaine religieux (du grec "eskatos", dernier et -logie). Un propos scatologique est un propos grossier où il est question d'excréments.

AUTOUR D'UN MOT : Pile

"Tiens ! je parlais de vous, on peut dire que vous tombez pile" m'a dit mon patron ce matin. Il voulait dire par là que j'arrivais au bon moment. Au même moment, une voiture arrivant trop vite a freiné pile, c'est-à-dire elle a freiné juste à temps, lorsqu'elle a vu le feu passer au rouge. À ce coup de freins brusque, Marie qui arrivait avec une pile de dossiers — un grand nombre de dossiers posés les uns sur les autres — dans les bras l'a lâchée. Elle était d'une humeur massacrante parce qu'elle a dû passer beaucoup de temps à tout remettre en ordre. "Il ne faut pas lui piler les pieds aujourd'hui" m'a dit Michel, mon ami québécois, en France on dirait plutôt qu'il ne faut pas lui "casser" les pieds. Allez ! Par cette chaleur, pour arranger tout cela j'ai offert un bon verre de jus de fruits à Marie avec de la glace pilée, mais elle a préféré une promenade avec son baladeur sur les oreilles : "N'oubliez pas d'acheter des piles neuves, s'il tombe en panne, cela n'arrangera pas ton humeur !" lui ai-je crié avant son départ.

LE BON LANGAGE

"Aventueux", "aventurier", "aventuré"...

Trois formes évoquant l'aventure, mais trois sens différents.

La première forme, "aventueux", est toujours un adjectif dérivé du mot "aventure".

La seconde est un nom désignant de façon péjorative une personne de moralité douteuse et vivant d'expédients.

Il ne faut pas confondre ces deux mots "aventueux" et "aventurier", avec le participe adjectif "aventuré" (RE) qui signifie : risqué et peu sûr.

On peut ainsi avoir ces trois exemples :

Des promenades aventureuses...

Ce lieu est le rendez-vous d'aventuriers...

L'hypothèse de ce chercheur est bien aventure.

AUTOUR D'UN MOT

Le verbe décider, du latin decidere (trancher).

Déterminer ce que l'on doit faire c'est décider, arrêter, fixer. Décider de... c'est prendre la résolution : être décidé à, c'est être résolu, déterminé à.

On peut avoir de la peine à se décider, on peut tergiverser, attermyer, hésiter. une décision c'est une détermination, un parti, une résolution et c'est parfois avec audace, hardiesse ou fermeté que l'on prend une décision. On est alors un homme... ou une femme, décidé, hardi, voire audacieux.

Décider c'est aussi porter un jugement sur une question en discussion. On décide d'un point de droit, on juge, on tranche, on règle. En

justice, la décision c'est le jugement, le verdict, la sentence ou l'arrêt. La décision peut être administrative, ministérielle ou préfectorale, c'est alors : décret, ordonnance ou règlement.

Enfin, on résout une difficulté par un argument concluant, irréfutable et le moment est alors décisif, important, déterminant, capital ou crucial.

Quelqu'un a dit : "Le cachet de la médiocrité c'est de ne pas savoir se décider !... alors sachons nous décider."

LES MOTS QUI SE RESSEMBLENT

"Démontrer" et "montrer"

"Démontrer" c'est prouver, établir la vérité et aboutir à une conclusion par des arguments de valeur.

On dira, par exemple : il a démontré que les dépenses de cette société étaient trop élevées.

Quant à "montrer" c'est révéler les faits, les mettre en lumière sans aboutir forcément à une conclusion : montrer comment vivent les oiseaux aquatiques.

Autres exemples

"Il a démontré son incapacité" ; "il a montré son incapacité".

Dans le premier cas : il a entrepris des actions qui ont échoué.

Dans le second cas : il n'a rien entrepris... et ne rien entreprendre a suffi pour montrer son incapacité, mais pas pour la démontrer... Nuance !

AUTOUR D'UN MOT

Le verbe dépendre, du latin dependere.

Être conditionné par une personne ou par une chose c'est dépendre de... Être lié à... être subordonné à... résulter ou provenir de...

Le verbe dépendre amène la dépendance, le rapport, la liaison, l'enchaînement ou la subordination. Être sous l'autorité de quelqu'un c'est dépendre de ce quelqu'un, être subordonné à, être sous la coupe de, ou à la merci de...

On peut dépendre d'une juridiction, d'une administration et c'est alors le pouvoir, la domination, la tutelle, l'oppression, voire l'esclavage ou le servage quand la dépendance est exagérée.

Le contraire est évidemment l'indépendance, l'autonomie et la liberté... "cette liberté de chacun qui s'arrête là où commence celle des autres !", dit une formule célèbre.

DES MOTS VENUS D'AILLEURS

Les apports de la langue portugaise sont nombreux dans le vocabulaire français. Souvent ce portugais provient de l'Amérique latine par le tupi, langue indienne du Brésil.

Ces mots relèvent le plus souvent de la zoologie et de la botanique. On a ainsi : cabaye, petit rongeur mammifère.

Sarigue, petit mammifère à longue queue à laquelle s'accrochent les petits.

Sapajou : petit singe très espiègle.

Ipéca : racine aux propriétés vomitives.

Manioc : sa racine fournit le gari, le tapioca. Et enfin ananas nommé anana, parfum des îles chez les Tupis.

NATION

LE GÉNÉRAL FRANÇOIS KOUYAMI, CANDIDAT DÉCLARÉ À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2001, nous a dit au cours d'une interview exclusive :

LE PROCESSUS DÉMOCRATIQUE NE SERA QU'UN VAIN MOT SI TOUT N'EST PAS MIS EN ŒUVRE POUR QUE L'ÉTAT DE DROIT EXISTE EFFECTIVEMENT AU BÉNIN

(Suite de la première page)

porter une nouvelle touche à la gestion des affaires de la Nation. Pour éclairer davantage ses lectrices et lecteurs sur les réelles motivations du général candidat, la rédaction de « La Croix du Bénin » a réalisé avec lui l'interview ci-après :

« La Croix du Bénin » : Vous avez annoncé au début du mois d'avril 2000 et confirmé en juillet dernier votre intention de briguer la magistrature suprême de notre pays, le Bénin. À vrai dire, très peu de Béninois vous attendaient sur ce terrain. Quelles sont vos motivations réelles ? Quel projet de société voulez-vous proposer au peuple béninois ?

Général François Kouyami : Effectivement en avril 2000, à l'issue de la cérémonie de mon élévation à la dignité de l'Ordre national, j'avais annoncé mon intention de me porter candidat à la prochaine élection présidentielle de 2001. Cette intention, j'ai eu à la réaffirmer au cours de la conférence de presse que j'ai donnée le samedi 15 juillet 2000 au Centre international des Conférences de Cotonou.

Ma décision n'est pas le fait du hasard ; elle n'est pas non plus inspirée par un quelconque désir de me frayer quelque voie de salut pendant ma retraite. Ma décision est le fruit de nombreuses sollicitations, d'une longue réflexion et d'une large concertation.

Aujourd'hui, l'analyse du bilan de la gestion du Bénin après quarante ans d'indépendance, laisse apparaître un constat d'échec sur les plans politique, économique et social. Pendant quarante ans, le Dahomey d'alors et le Bénin d'aujourd'hui n'a fait que tourner en rond et engraisser une classe politique qui s'accapare l'État à travers des alliances, des coups d'État. Je dois honnêtement reconnaître que le Bénin a toujours connu, même avec les régimes militaires, le jeu des alliances pour la conquête du pouvoir. Des réseaux de clientélisme se sont constamment constitués au cours des alliances successives qui, du reste, ont toujours échoué. Aussi l'exercice du pouvoir a-t-il continué d'être fondé, même et surtout après la Conférence nationale des Forces Vives de la Nation, sur les aptitudes prouvées à être

reconnaissantes vis-à-vis de la minorité faiseur de roi. La capacité de servir loyalement la patrie n'a jamais été et n'est pas le critère déterminant du choix du chef à désigner à la tête de notre pays. De plus, persiste jusqu'à maintenant la logique d'avant-hier et d'hier selon laquelle les dirigeants de ce pays ont toujours considéré l'État béninois comme une rente qu'il faut exploiter à fond tant qu'on est au pouvoir ou alors qu'il faut coûte que coûte être au pouvoir pour être « propriétaire », ne fût-ce que momentanément, de cette rente. C'est cette course permanente pour l'accaparement de la rente, de cette rente qui explique l'effervescence des partis et des états majors, le regain ou la reconstitution des alliances, les manifestations des réseaux de clientélisme à cette veille de la prochaine présidentielle de mars 2001.

À tout ce qui précède, il faut ajouter la situation qui découlera de la prise du pouvoir après 2001 par Soglo ou par Kérékou ou leurs alliés respectifs. La limite d'âge d'éligibilité à la magistrature frappant Soglo et Kérékou pour les échéances de 2006 impose à ces deux leaders d'engager, quel qu'en soit le prix, leur baroud d'honneur pendant la présidentielle de 2001. De plus, il n'est pas possible pour ces deux leaders de réaliser quelque accord actuel et de ce fait se profile à l'horizon une confrontation dommageable pour la sécurité, la paix sociale et l'unité nationale dans notre pays.

Il est clair qu'à l'issue d'une telle confrontation, le camp des vainqueurs, quel

qu'il soit, ne ferait aucun cadeau ni aux vaincus ni aux finances du pays pour la simple raison qu'en 2006, ce camp devra déposer le tablier et que le leader des vaincus ne pourra plus jamais accéder au pouvoir.

Vous conviendrez avec moi que la dévalorisation dangereuse et grandissante de l'éthique caractérisant l'action et les fonctions politiques, la fragilisation progressive de notre démocratie, le délabrement organisé de notre tissu économique, l'aggravation sans cesse croissante de la pauvreté, bref la persistance de l'État rentier interpellent chacun de nous.

Ma décision, c'est ma réponse à cette interpellation urgente et impérieuse. Le salut du Bénin est le choix d'une troisième voie, d'une alternative voire d'une troisième force politique.

« La Croix du Bénin » : À sept mois environ du premier tour de l'élection présidentielle de 2001, l'unité nationale et la paix semblent bien être menacées par les altercations verbales, les invectives graves et autres crocs en jambes des animateurs de la vie politique nationale. Ancien directeur général de la gendarmerie, embarqué dans l'aventure politique, comment appréhendez-vous la question de la paix et de la sécurité qui devront caractériser la présidentielle de 2001 ?

Général François Kouyami : Au cours de ma conférence de presse du 15 juillet 2000, j'avais déjà tiré la sonnette d'alarme contre les déviances et dérapages auxquels

la soif de la conquête du pouvoir pourrait conduire si l'on ne prend garde. Je viens de le rappeler au cours de ma réponse à la question n° 1 de la présente interview. Je ne suis pas prophète, mais en tant que général de brigade, ayant une bonne connaissance de la stratégie, tous les éléments de la vie politique ne peuvent que laisser entrevoir des dérives, déviances et dérapages. Le baroud d'honneur auquel les leaders Soglo et Kérékou, leurs alliés, leurs états-majors et partisans se livreront pour conquérir le pouvoir en 2001 en est le motif. J'ai transmis le jeudi 17 août 2000 à toutes les rédactions de presse, radiodiffusées, télévisées et écrites, un communiqué de presse où je dénonce la situation actuelle qui risque de compromettre la paix sociale, la concorde civile et l'unité nationale.

En effet nous assistons aujourd'hui à une incitation de plus en plus croissante de nos populations à l'exclusion, au balisage de leurs régions respectives, à la création de zones interdites sur le territoire national.

Nous assistons également à des élans gratuits de fanatisme politique devant engendrer des foyers latents de tensions préjudiciables à la paix sociale, à la concorde civile et à l'unité nationale.

Nous réveillons ainsi les vieux démons des temps jadis en ouvrant maintenant la voie à la logique suicidaire de l'affrontement dont nos populations ne seront que les seules victimes, tant il est vrai que « la guerre », c'est le massacre des gens qui ne se connaissent pas au profit des gens qui se connaissent bien mais ne se massacrent point.

Nous sommes enfin, en train de mettre en péril tous les acquis de la démocratie et de l'État de droit à savoir la liberté de circuler, la liberté d'expression, la liberté d'opinion, voire la liberté d'association.

Nous n'avons pas le droit de nous laisser aller sur ce chemin qui conduira inévitablement au chaos. C'est pourquoi je ne cesserai, comme je l'ai déjà fait lors de ma conférence de presse du 15 juillet dernier, de dénoncer de vive voix cette menace qui plane sur notre pays.

Halte donc aux escalades verbales !
Halte donc à l'exclusion et à l'intimidation !

J'en appelle au sens de responsabilité des leaders politiques, qu'ils soient de l'opposition, de la mouvance ou d'ailleurs, pour ramener fermement leurs états-majors et partisans à la raison.



François Kouyami alors directeur général de la gendarmerie en poste

COLLECTIF BUDGÉTAIRE DE L'ÉTAT, EXERCICE 2000 : L'APPÉTIT "MALSAIN" DES HONORABLES DÉPUTÉS SE RÉVÈLE

(Suite de la première page)

J'en appelle également aux institutions républicaines pour qu'elles jouent effectivement et pleinement, chacune en ce qui la concerne, leurs rôles dans le cadre des prérogatives constitutionnelles qui leur sont reconnues.

J'en appelle à la noble mission de la société civile et à la presse pour qu'elles s'activent inexorablement à dénoncer les dérapages et incohérences de tous genres.

J'en appelle enfin au bon sens de nos populations des villes et des campagnes pour qu'elles barrent la route aux distributeurs des germes de division, de haine et de violence.

Élevons tous ensemble pour construire dans la paix et l'unité, le BENIN.

Quand on a été un militaire, un militaire de haut niveau, ayant connu les affres de la guerre quelle que soit sa forme, on ne peut qu'œuvrer pour la sécurité, la paix et l'unité. Il faut que la raison l'emporte sur la passion.

«La croix du Bénin» : Quel changement vous voulez apporter concrètement au plan politique, économique et social dans la conduite des affaires du Bénin du Renouveau ?

Général François Kouyami : Il faut prendre les dispositions pour que l'État ne soit plus une rente que s'accapare une minorité. J'ai une vision de développement différente de tous les schémas jusqu' alors mis en œuvre. Une approche de résolution différente des problèmes ou maux minant ce pays. J'ai une autre perception du nouvel ordre des choses, du profil des hommes devant participer à la gestion de ce pays. En temps opportun, j'aviserai sur toute ma stratégie, mon projet de société, mon programme de société. L'escroquerie intellectuelle qui est de tradition dans notre pays m'oblige à observer, à l'étape actuelle, quelques réserves à exposer toute ma vision du développement du Bénin.

«La Croix du Bénin» : Mon général : au-delà des péripéties que connaît notre processus démocratique, comment voyez-vous l'avenir du Renouveau démocratique du Bénin ?

Général François Kouyami : Le processus démocratique ne sera qu'un vain mot si tout n'est pas mis en œuvre pour que l'État de droit existe effectivement, que l'indépendance des juges soit indispensable, que les institutions de la République jouent pleinement leur rôle et que le quatrième pouvoir ne soit pas assujéti à des lois très contraignantes ne brisant ses actions pour une large information.

Chacun de nous doit savoir que l'enracinement du processus démocratique est une conquête de tous les jours, de tous les instants. Chacun de nous doit y œuvrer. Je m'y attèlerai, pour ce qui me concerne, avec détermination et fermeté.

Je vous remercie.

Propos recueillis par
Alain SESSOU

budgetaire de l'État, gestion 2000 introduit par le gouvernement.

Décidément, les honorables députés de l'ère du renouveau démocratique et particulièrement ceux de la troisième législature ne badinent pas quand il s'agit de défendre leurs intérêts personnels, pardon ! quand il s'agit d'en mettre pleine la poche. Les Béninois gardent certainement encore en mémoire ces correspondances entre les deux hautes personnalités du pays, le 25 août dernier, à propos du fameux collectif budgétaire 2000. Dans la correspondance du président de l'Assemblée nationale, on s'est acharné à démontrer de façon à peine voilée l'existence de disponibilités financières pour en réalité assouvir les intérêts inavoués des membres de l'institution. Et pourtant, à quatre mois de la fin de l'exercice 2000, l'Assemblée nationale n'a même pas encore consommé la moitié des crédits qui lui sont affectés dans le cadre du budget primitif de l'État, gestion 2000. En vérité, aucune raison ne justifie la ponction opérée par les honorables députés sur les deux cents millions inscrits dans la rubrique "Autres dépenses de fonctionnement".

Par ce geste, les représentants de la Nation ont confirmé tout simplement que leur collectif budgétaire devrait intégrer le collectif budgétaire de l'État n'avait aucun fondement. Leur souci, de toute évidence, est de "prendre leur part du gâteau". Et les

honorables députés ont réussi à l'avoir, du moins, théoriquement.

En clair, quelle leçon tirer de ce vote du collectif budgétaire de l'État, exercice 2000 par la représentation nationale ? La vérité est là qu'aujourd'hui la catégorie des fossoyeurs à qui on a toujours promis de faire rendre gorge, s'est substituée une nouvelle race de profiteurs sans scrupule tapis dans les institutions politiques de l'État. En tout cas il est évident de nos jours que l'Assemblée nationale se soucie très peu du vécu quotidien des Béninois condamnés à caresser la pauvreté et la misère indéfiniment. D'autant qu'on constate malheureusement que dans le cadre du vote du collectif budgétaire de l'État exercice 2000 les parlementaires cherchent à mettre encore du beurre au pain beurré qu'ils dégustent déjà allègrement.

À vrai dire, les députés béninois ont confondu la gestion de la chose publique avec celle de leurs propriétés et de leurs affaires privées. Sans scrupule, ils ont assimilé les caisses de l'État à leurs tire-litres personnels. Serait-ce déjà là la perte par nos honorables députés du sens du devoir, de la dignité et de l'honneur que l'on s'acharne cependant à prescrire aux autres ? Ainsi, en exigeant et en s'octroyant cent cinquante millions sur deux cents millions, les députés de la troisième législature ont étalé au grand jour leur cupidité. Mais alors ! quel résultat peut-on bien tirer d'une politique d'austérité exclusivement orientée

vers les gagne-petits, les sans-grades si, dans les hautes sphères politiques comme l'Assemblée nationale l'on doit continuer à abuser des ressources de l'État, à rouler carrosse ? N'est-ce pas là, la meilleure façon d'aller tout droit vers une exacerbation des inégalités sociales génératrices de soubressauts ?

Tout porte à croire dans le Bénin du renouveau que l'exercice du pouvoir politique demeure une source de facilité, de prérogative, d'opulence et un tremplin pour l'enrichissement. C'est bien dommage qu'il en soit encore ainsi 10 ans après la Conférence des Forces vives de la Nation de février 1990.

Et pourtant, voici venir les temps que nous avons voulu nouveaux, parce que de plus de fraternité, de plus de solidarité, de plus de transparence, mais qui malheureusement renforcent le règne de l'individualisme, de l'égoïsme le plus outrancier, de la voracité la plus dévastatrice.

Tout indique de nos jours que pour un développement harmonieux du Bénin, les filles et fils de ce pays ont tous besoin d'une reconversion mentale, afin que la réflexion devienne plus sereine, que notre comportement devienne plus humain, donc plus décent, que l'individualisme, l'égoïsme, l'apreté au gain facile, cèdent le pas à l'équité, au partage, à la solidarité, à la fraternité, que l'amour vrai ait droit de cité dans un Bénin prospère.

Alain Sessou

LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN HÔTELLERIE ET TOURISME : UNE PROMOTION POUR LA JEUNESSE BÉNINOISE

Reconnu par le ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique par arrêté n° 0135 / MENRS / CAB / DC / SP du 18 octobre 1999, le Centre de formation en hôtellerie et tourisme est une véritable école à caractère purement technique et professionnel sise à Adjarra-Dokodji dans le département de l'Ouémé (Porto-Novo). Promu sous la collégiale direction de MM. Hodonou Bonheur-Gérard et Soumanou Abdel Aziz, ledit centre se fixe des objectifs déterminés pour la promotion du développement endogène du Bénin :

— rechercher et trouver des solutions réelles et durables au crucial problème de l'amélioration des conditions de vie de la jeunesse béninoise à travers la réduction et l'éradication du taux des «sans-emplois» au Bénin ;

— préparer à la vie active en faisant acquérir les connaissances techniques et le savoir-faire nécessaires à un homme de métier ;

— former des jeunes gens qualifiés dont les aptitudes professionnelles répondront valablement aux besoins du marché du travail.

Nobles et grandes, sont les ambitions des promoteurs du CFPHT. Pour y parvenir, le centre garantit, d'une part, en deux ans, une formation théorique solide, une formation pratique grâce à des stages en entreprise, et d'autre part, assure un emploi stable à ses élèves en leur permettant d'obtenir en fin des deux premières années le brevet du technicien en hôtellerie (BTH) et en fin de la troisième année le certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

(Lire la suite à la page 12)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

ABBÉ EDGARD DAHOUI,
PRÊTRE DE JÉSUS-CHRIST

Nous sommes dans le diocèse de Djougou. À l'aube de l'année jubilaire, la marche missionnaire de l'Église-Famille de Djougou a été marquée par trois événements qui traduisent l'élan d'une jeune Église heureuse de s'inscrire à la mesure de ses moyens dans la communion avec l'Église universelle. Dans la joie du passage d'un nouveau millénaire, la célébration du grand jubilé, l'ordination presbytérale de l'abbé Edgard Dahoui et les journées diocésaines de l'Enfance missionnaire ont été des moments intenses d'action de grâces dont la Providence a gratifié le peuple de Dieu installé sur la terre bénie du diocèse de Djougou.

Ainsi après l'ouverture de l'année sainte 2000, le lundi 27 décembre 1999 a connu la célébration de la première ordination presbytérale dans la toute nouvelle Église Saint-Joseph de Sonahoulou. C'était sous la présidence de Son Excellence Monseigneur Nicolas Okioh, évêque émérite de Natitingou, entouré des évêques de Djougou, Son Excellence Monseigneur Paul K. Vieira et de celui de Natitingou, Son Excellence Monseigneur Pascal N'Koué ainsi que de nombreux prêtres venus prier avec et pour le nouvel élu. Cette cérémonie fut précédée de la bénédiction par Monseigneur Paul K. Vieira de la nouvelle église, un véritable joyau que son zèle pastoral a offert aux fils chrétiens de la terre Dompargho. Monseigneur Okioh a prononcé une homélie émouvante qui retraçait le parcours de la vocation du nouveau prêtre. En effet, l'abbé Edgard Dahoui qui arrive au sacerdoce à 43 ans était diplômé dans le métier de maçon quand il reçut l'appel du



Abbé Edgard Dahoui

Seigneur. Le 5 mai 1985, il s'en confiait à Monseigneur Okioh alors évêque de Natitingou. Une première tentative de faire admettre Edgard au séminaire des aînés fut vaine, mais heureusement Dieu écrit droit sur des lignes courbes. Aujourd'hui pour accueillir et célébrer un si grand miracle, il ne fallait rien d'autre que l'émouvante présence de l'évêque émérite de Natitingou, Saint Joseph, patron des artisans et protecteur de la nouvelle église fut ainsi fait témoin de l'heureuse métamorphose d'un maçon bâtisseur des demeures humaines, devenu, par la fécondité de la grâce de Dieu, futur bâtisseur du royaume des cieux. La Providence ne pouvait mieux faire concourir tant de signes de sa prévenance.

Nos prières accompagnent l'abbé Edgard Dahoui, prêtre de Jésus-Christ.

Fulbert Amoussou
Saint-Gall

DEUX CAMILLIENS
ORDONNÉS DIACRES

Les frères Valentin Allognon et Aristide Vissiennon, tous de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Cotonou, ont été ordonnés diacres le lundi 1^{er} mai 2000. C'était au cours d'une célébration eucharistique présidée par S. Exc. Mgr. Nestor Assogba, archevêque de Cotonou entouré d'une vingtaine de prêtres. Religieux, religieuses, parents, amis, fidèles sont venus nombreux rendre grâce à Dieu pour ses multiples bienfaits et surtout pour le don d'amour accordé à la communauté camillienne du Bénin.

Le rôle primordial du diacre en tant que serviteur du peuple de Dieu était au centre de l'homélie du jour. Être diacre, dira Monseigneur Assogba, c'est se mettre à la disposition des hommes pour les conduire vers Dieu et, de façon spéciale, se mettre à la disposition des fils de Dieu atteints par la maladie. Il a invité les heureux du jour à une vie de témoignage faite d'humilité, de patience et de douceur aux côtés des infirmes.

Désormais, par le rite de consécration, l'engagement définitif, les promesses et les vœux, les litanies des saints, la prostration, l'imposition des mains et la vêtue, les frères Valentin Allognon et Aristide Vissiennon sont diacres dans l'Ordre des serviteurs des malades.

Les frères Valentin Allognon et
Aristide Vissiennon

Dieu soit loué pour ces deux serviteurs qu'il vient d'offrir à son Église en ce temps de l'an de grâce 2000.

Raoul Sahouégnon,
séminariste camillien

DIOCÈSE D'ABOMEY : GRATITUDE ET
ACTION DE GRÂCE EN LA PAROISSE
SAINT-JOSEPH DE SAGON

Ils étaient des milliers les chrétiens catholiques et protestants, des célestes et animistes, des parents et amis à prendre d'assaut la paroisse Saint-Joseph de Sagon le samedi 27 mai 2000. L'événement : le départ définitif de Sagon pour d'autres fonctions du révérend père Jean Rassinox et la célébration du cinquième anniversaire de l'ordination sacerdotale de l'abbé Martial Alain

et le père Athanase Leberre, premier missionnaire résident.

La grand-messe de la circonstance présidée par Monseigneur Agboka entouré d'une dizaine de prêtres était une véritable fête de pentecôte : descente du Saint-Esprit sur les apôtres et envoi pour la mission. Cette mission, les trois fils spirituels de Monseigneur de Marion Bréillac à savoir les pères Borghero, Fernandez et Eg l'ont réalisée sur la terre béninoise depuis 1861.

Après avoir loué le zèle de ces premiers missionnaires et de leurs successeurs grâce auxquels Sagon se réjouit avec la célébration du cinquième anniversaire de l'ordination sacerdotale de son premier prêtre, Monseigneur Agboka précisera entre autres que la relève arrivait toujours sans peur du trépas.

Bon retour au père Jean Rassinox, fructueux apostolat à son successeur, l'abbé Samuel Agligan, et heureux anniversaire à l'abbé Martial Alain Ayimihoué.

Prosper Hodonou



Abbé Martial Alain Ayimihoué

Ayimihoué premier fils de Sagon à être ordonné prêtre, et du trentième anniversaire de l'érection de la paroisse Saint-Joseph, en 1969.

Qui est le père Jean Rassinox ?

C'est S. Exc. Mgr. Lucien Monsi-Agboka qui nous le dit dans son homélie : né le 11 octobre 1932 à Grosbreuil en Vendée (France), le père Jean Rassinox fut ordonné prêtre le 6 janvier 1961 pour le compte de la Société des Missions Africaines à Nantes. Depuis le 29 septembre 1967, il a passé la plus grande partie de sa vie sacerdotale au Dahomey aujourd'hui République du Bénin. À Sagon, il a succédé, en 1975, au père André Desbois



Rd. P. Jean Rassinox

RENCONTRE DE FRATERNITÉ
ENTRE GRANDS
SÉMINARISTES DE LOKOSSA

Ils étaient 58 grands séminaristes du diocèse de Lokossa à répondre au rendez-vous annuel de fraternité, d'amitié et de joie qui les réunit depuis trois ans. Du 1^{er} au 3 juillet 2000 au collège catholique de Comé, les futurs prêtres des séminaires Saint-Joseph de Missirété, Monseigneur-Louis-Pariset de Tchavéji, et Saint-Gall de Ouidah se sont familiarisés pour l'accomplissement futur de leur mission à la suite du Christ. C'était surtout un grand moment de grandes rencontres et de réflexions.

Se connaître entre grands séminaristes, partager les expériences et s'armer pour devenir de valeureux ouvriers dans le champ du Seigneur. Ce sont les principaux objectifs de ce rendez-vous de fraternité 2000. Plusieurs activités ont meublé ces trois jours : présentation nominale, entretiens, partages, rencontres, visites, animations ; bref, c'était des moments

du donner et du recevoir entre grands séminaristes du diocèse et chrétiens de la paroisse Saint-Michel de Comé. L'essentiel des divers messages adressés aux futurs prêtres se résumait en deux mots : courage et persévérance.

Notons qu'après la visite du maire de Comé qui leur a fait l'historique de la ville de Comé fondée en 1880 par Akiti venu de Wantchin (Togo), de plusieurs groupes, mouvements et associations, des parents de prêtres, séminaristes, religieux et religieuses natifs de Comé, les grands séminaristes pouvaient se quitter réconfortés d'avoir été avec les leurs. Le troisième jour de la session fut marqué par une rencontre familiale avec Mgr. Victor Aghanou. Assisté de l'abbé Xavier Tohouégnon, il présida la célébration eucharistique de clôture. Le prochain rendez-vous est pris pour Azové.

Que le Seigneur soit loué à jamais !

Sénan Magnus Quenum
Séminariste

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

ORDINATIONS SACERDOTALES À PORTO-NOVO

«Ma joie est grande de conférer pour une dernière fois, en tant qu'administrateur apostolique du diocèse de Porto-Novo, les Ordres sacrés et je le fais en cette fête de saint Charles Lwanga et compagnons martyrs».

Inscrite vers la fin de son homélie, cette phrase qui est de son Excellence Monseigneur Vincent Mensah, situe la portée de l'événement de ce 3 juin 2000 en la cathédrale Notre-Dame de Porto-Novo. À l'honneur s'élevait le «*Me voici*» des abbés Thomas Laly appelé au diaconat, Vincent Noudoghessi et Delphin Tossé appelés à l'ordre presbytéral. Joie, émotion, action de grâce et remerciement, tout



Abbé Vincent Noudoghessi

UNE ÉMOUVANTE CONSECRATION

L'abbé Thomas Laly marque ainsi le premier pas vers l'unique sacerdoce du Christ. Dans la foi, le nouveau diacre a émis ses fermes intentions de se consacrer au service du Christ dans la charité et la simplicité de cœur. Quant aux abbés



Abbé Thomas Laly (Diacre)

s'entremêlait dans le cœur de la foule des fidèles, parents, amis et invités venus soutenir les heureux du jour.

UNE HOMÉLIE, UN TESTAMENT SPIRITUEL

Servir, guider et sanctifier le peuple de Dieu. C'est à partir de ces termes que, s'adressant aux nouveaux élus, Monseigneur définit la charge sacerdotale qui confère aux abbés Vincent et Delphin le caractère d'un «*alter Christus*» (autre Christ). Conseils, exhortations et partages, rien n'a manqué à son homélie, véritable testament spirituel où il invite les ordinands à apprendre, toute leur vie, à ne jamais perdre de vue le sens de la communion avec Dieu ; à savoir que le sacerdoce n'est pas une question d'honneur ni de promotion ni de statut social ; à vivre les conseils évangéliques dans le don total de leur personne au Christ et au service de son Église. S'adressant ensuite au nouveau diacre, Monseigneur l'exhorte affectueusement à vivre quotidiennement son ministère aux côtés du nouvel évêque de Porto-Novo, son Excellence Monseigneur Marcel Honorat Léon Agboton, dans la ligne de conduite qui est celle de la bienheureuse Vierge Marie : «*je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole*». Comme pour laisser ses précieuses convictions, Monseigneur Mensah déclare à la foule des fidèles présents : «*À vous tous chrétiens du diocèse de Porto-Novo, je recommande encore une fois une attention particulière à l'œuvre de la pastorale des vocations que nous avons mises en application dans ce diocèse, dès le début de mon ministère. Elle a porté du fruit et sa fécondité sera la chance de réussite de notre diocèse*».



Abbé Delphin Tossé

Vincent Noudoghessi et Delphin Tossé, ils ont déclaré leur volonté de devenir prêtres, collaborateurs des évêques dans le sacerdoce pour guider et servir le peuple de Dieu, annoncer l'Évangile, exposer la foi catholique, célébrer avec foi les mystères de la vie du Christ et s'unir de jour en jour au souverain Prêtre, Jésus-Christ. Avec les merveilleuses litanies des saints de la chorale adjogan, la prostration, la prière consécatoire et l'imposition des mains par Monseigneur Vincent Mensah suivi des 54 prêtres présents, les abbés Vincent et Delphin sont désormais et à jamais prêtres de Jésus-Christ. C'était merveilleux d'admirer Monseigneur Vincent à l'autel entouré du nouveau diacre et des nouveaux prêtres qu'il offre au diocèse de Porto-Novo comme cadeau d'aurore. Heureux nouveaux prêtres dont les noms resteront gravés dans l'histoire dudit diocèse comme les derniers des trente-huit prêtres ordonnés par Monseigneur Vincent Mensah au cours de son ministère épiscopal à Porto-Novo.

Brice C. Ouinsou, séminariste
Nicolas Hazoumé, Curé de Kérou.

PÈLERINAGE DES SÉMINARISTES DES DEUX GRANDS SÉMINAIRES DU BÉNIN À LA GROTTÉ MARIALE D'ARIGBO DE DASSA-ZOUMÉ

Dans le cadre du grand jubilé de l'an 2000, les séminaristes des deux grands séminaires du Bénin ont effectué un pèlerinage communautaire qui les a conduits à la rencontre de la Vierge à la grotte mariale Arigbo de Dassa-Zoumé.

«DÉFI D'UNE VIE DE SAINTETÉ POUR UN TÉMOIGNAGE CRÉDIBLE AU XXI^E SIÈCLE

C'est ce thème qui a rassemblé, les 1^{ER} et 2 avril 2000, trois cent dix-sept grands séminaristes du Bénin dont cent vingt-huit venus du séminaire Monseigneur-Louis-Pariset sis à Tchavédji et cent quatre-vingt-neuf du séminaire Saint-Gall sis à Ouidah. Accompagnés de la quasi-totalité de leurs formateurs avec à leur tête les abbés Barthélemy Zinzindohoué et Julien-Efoé Pénoukou respectivement recteurs des séminaires Saint-Gall et Monseigneur-Louis-Pariset, les grands séminaristes ont vécu d'intenses moments de retrouvailles, de fraternité, d'amitié et de prière communautaire.

Comme l'a si bien énoncé l'abbé Julien-Efoé Pénoukou dans son mot d'introduction, trois démarches de foi récapitulent ce grand et inédit rassemblement de haute portée spirituelle : le témoignage de solidarité entre les deux institutions, la manifestation de leur dévotion à la Vierge Marie et l'approfondissement de leur relation intime au Christ. Plusieurs activités ont meublé ces deux jours de grande chaîne d'amitié : célébration eucharistique de bienvenue présidée par son Excellence Monseigneur Antoine Ganyé, évêque de Dassa-Zoumé, conférence-débat conduite par son Excellence Monseigneur Pascal N'Koué, évêque de Natitingou, travaux en carrefours, chemin de croix

médité sous la voûte étoilée des collines, méditation du rosaire, veillée de prière, adoration nocturne, célébration eucharistique dominicale, mini concert, rencontres, échanges, partages.

Du message de son Excellence Monseigneur Pascal N'Koué articulé sur trois axes majeurs, nous pouvons retenir que l'amour de Dieu et du prochain nous permet de réduire et d'abattre la distance érigée entre la foi que nous professons et la vie que nous menons. Cette vie d'amour se traduit dans le témoignage vivant d'hommes et de femmes africains béatifiés ou canonisés tels que les martyrs de l'Ouganda canonisés par le Pape Paul VI à Rome le 18 octobre 1964, le bienheureux Isidore Bankawa, catéchiste zairois martyr béatifié par Jean-Paul II en 1994, le père Michaël Cyprien Tamsir religieux cistercien nigérian, béatifié par Jean-Paul II le 22 mars 1998, Josephine Bakhita, religieuse soudanaise en attente de canonisation. Leurs exemples de vie doivent nous conduire à une vie d'imitation profonde de Jésus-Christ, lieu fertile où réside la véritable sainteté. Ceci a permis à Monseigneur N'Koué d'insister sur la personne du prêtre que les grands séminaristes sont appelés à devenir : «*un appelé appelant*» pourvu des vertus d'humilité, de simplicité et de disponibilité nécessaire pour une réelle sanctification.

Puissent, par la Vierge Marie, Notre-Dame d'Arigbo (Dassa-Zoumé), les grands séminaristes du Bénin s'imprégner dans la grandeur et la profondeur de leur vocation pour la plus grande gloire de Dieu.

Eugène Hoanglonou du séminaire
Monseigneur-Louis-Pariset et
Ambroise Kinkhou du séminaire Saint-Gall

SŒUR LAURE AGBOHOUTO : PAIX À TON ÂME !



Après le rappel à Dieu de Monseigneur Robert Sastre le 16 janvier 2000, ce fut celui de l'abbé Michel-Ange Codjo le 19 février 2000 suivi de celui de la sœur Laure Opportune Agbohouto le 10 avril 2000 à Lokossa, dans sa trente-et-unième année.

Née le 21 avril 1969 à Abomey, la sœur Laure Opportune Agbohouto fit son entrée dans la maison de formation à la vie religieuse (Génézaireth) sis à Lokossa, le 11 septembre 1995. Elle entre au postulat le 10

octobre 1996 puis au noviciat le 15 septembre 1997 à Sè pour en sortir religieuse le 25 mars 2000 dans la pieuse union des sœurs de la Lumière du Christ du diocèse de Lokossa.

10 avril 2000, trois heures du matin. Crise d'asthme. Premiers soins rapides. En route pour l'hôpital, le constat était déjà amer. La sœur Laure s'en était déjà allée pour les noces éternelles. Le fruit était déjà mûr pour être cueilli juste après l'émission de ses premiers vœux.

Les célébrations des obsèques de la sœur Laure ont eu lieu en l'église Saint-Bernard de Sè.

De l'homélie en mina, fon et français de S. Exc. Mgr. Lucien Monst-Agboka, il est à retenir que Dieu pose souvent, à notre égard, des actes de bienveillance qui malheureusement nous révolte. À l'adresse des sœurs de la Lumière du Christ, Monseigneur a déclaré : «*la sœur Laure est une richesse pour vous. Si vous l'utilisez bien, vous en récolterez les fruits*». Aujourd'hui, la sœur Laure Opportune Agbohouto repose au noviciat des sœurs de la Lumière du Christ du diocèse de Lokossa.

Seigneur, accordez-lui le repos éternel et que la lumière sans déclin brille sur elle et qu'elle repose en paix, Amen.

Aubin Ayité
Séminaire Saint-Gall

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

ENSEIGNEMENT MORAL ET SOCIAL DE JÉSUS : LIEU DE DIALOGUE AVEC LES MUSULMANS DU BÉNIN

(Suite de la première page)

pour apprendre à se connaître et à s'enrichir.

Au Bénin, cet esprit de connaissance et de partage mutuels a toujours marqué les relations de convivialité entre musulmans et chrétiens. Dans cette optique, nous nous proposons d'aborder un sujet sensible de christologie chrétienne et musulmane. Il s'agit surtout de cerner de près la vie et le message de Jésus selon les deux traditions pour en dégager un idéal qui puisse renforcer le dialogue et engager à une action commune en faveur du pays. Pour ce faire nous questionnons, dans un premier temps, les Évangiles et le *Qur'an* ainsi que leurs traditions respectives. Dans un deuxième temps, nous ferons une brève présentation de l'islam au Bénin et la dernière partie sera consacrée aux relations et efforts de dialogue entre les deux communautés.

I — LA VIE ET LE MESSAGE DE JÉSUS

1) — Selon les Évangiles et la tradition chrétienne.

Les Évangiles constituent l'une des sources authentiques qui donnent un témoignage probant sur la vie et le message de Jésus durant son existence terrestre en Israël. En effet ils le présentent comme un homme au destin particulier et extraordinaire. À sa naissance, la Vierge-Marie, sa mère, le mit au monde miraculeusement par la puissance de Dieu sans l'intervention d'aucun homme (cf. Mt 1, 18-25). Au début de sa vie publique, Jésus place son ministère dans la ligne des prophètes de l'Ancien Testament dont il vient parfaire et parachever le message. Dans ce sens, il prononce un fameux discours appelé « Sermon sur la Montagne » qui résume l'idéal de vie pour tous ceux qui aspirent au vrai bonheur (Mt 5, 1-10). Il apparaît clairement dans ce sermon que le bonheur de l'homme ne réside pas dans la puissance, la gloire et l'argent, mais dans une relation d'amour avec Dieu et le prochain. Jésus prêche ainsi la paix, la justice, la miséricorde, la non-violence... qui sont les attributs même de Dieu. En outre, il ne s'est pas seulement contenté d'instruire les foules, il vivait concrètement ce qu'il enseignait. Il a passé sa vie en faisant le bien. Il n'excluait personne, affichait surtout une prédilection pour les marginalisés et les parias de la société juive. Progressivement les apôtres reçoivent la révélation que Jésus, cet

homme simple au milieu de tous, est le Fils bien-aimé du Père. (cf. Jn 1, 14). Il est la Parole par laquelle Dieu s'exprime et se fait connaître. Désormais il est le chemin qui conduit à Dieu, « nul ne va au Père s'il ne passe par moi » avait-il affirmé ; ce à quoi adhèrent les apôtres par une profession de foi solennelle : « à qui irions-nous Seigneur, Tu as les paroles de la vie éternelle ». Accusé de fauteur de troubles et de blasphémateur par les autorités juives, il fut condamné à mort et crucifié après une parodie de justice (cf. Jn 19, 25-30). Comme Il l'avait annoncé à ses disciples, Jésus ressuscita des morts le troisième jour (cf. 20, 1-10) avant de retourner à son Père quarante jours plus tard (cf. Ac 1, 9-11). À la Pentecôte, l'Esprit Saint investit les apôtres de la mission de proclamateurs de la Bonne Nouvelle de Jésus à tous les hommes.

Voilà brièvement exposés la vie et le message de Jésus tels qu'ils ressortent des Évangiles. C'est la foi dont la tradition chrétienne est héritière et que professe l'Église dans la force de l'Esprit depuis deux mille ans. La leçon qui s'en dégage est la dignité de l'homme retrouvée en Jésus ; saint Irénée de Lyon dira : « la gloire de Dieu, c'est l'homme vivant ». À présent, voyons ce qu'en dit le *Qur'an*.

2) — Selon le *Qur'an* et la tradition musulmane.

Parmi les articles de foi des musulmans, les prophètes et les envoyés tiennent une bonne place. Mandatés par Dieu, les messagers viennent en effet annoncer et rappeler aux hommes l'obligation qu'ils ont d'adorer le seul et unique Dieu, commencement et fin de toutes choses. Jésus fait partie des prophètes les plus éminents de l'islam et jouit d'une estime et d'une admiration particulières.

Sa vie, toujours en relation avec Marie sa mère, apparaît dans une quarantaine de passages coraniques. Il y reçoit les appellations suivantes : *Isa* (Jésus), *Isa ibn Maryam* (Jésus, fils de Marie), *al-Masih* (l'Oint, le Christ), *Nabi* (prophète), *Rasul* (envoyé), *abd Allah* (serviteur de Dieu). À travers ces désignations, le *Qur'an*, affirme fortement l'humanité du Christ et sa condition de dépendance vis-à-vis de Dieu comme les autres prophètes ; il n'est donc pas Dieu en personne, ni le Fils de Dieu, ni encore « la troisième personne d'une triade » (cf. Q 4, 171). Il a échappé à la mort par crucifixion, Dieu l'ayant miraculeusement soustrait à ses bourreaux, pour l'élever auprès de

lui (Q 55 ; 4, 157). Car en islam, l'échec d'un envoyé signifierait la défaite de Dieu, ce qui est absolument impensable. Pour les musulmans, Jésus protégé et sauvé par Dieu, demeure uniquement et entièrement homme. Comme les autres prophètes, sa mission a consisté en l'annonce faite à l'homme de prendre conscience de sa relation privilégiée avec le Créateur. La christologie coranique ne se comprend qu'en rapport avec la prophétologie et le monothéisme musulmans. Le premier article de foi est formel : « il n'y a pas de divinité en dehors de Dieu et Mohammad est son Envoyé » (cf. Q 112, 1-4).

Dernier des messagers, annoncé par Jésus dans son évangile (Ingil)'l, Mohammad reçoit la révélation du *Qur'an*, Parole définitive de Dieu qui rectifie et récapitule les Écritures antérieures.

Car dans la pensée musulmane, la religion de Dieu est une sur la langue de tous les envoyés : Mohammad et Jésus sont donc deux frères en islam'. Par ailleurs le *Qur'an* mentionne d'autres événements dans la vie de Jésus tels que sa conception extraordinaire, ses miracles, sa pureté de vie (cf. Q 19, 16-35), autant de signes qui manifestent la toute-puissance de Dieu et son infinie liberté en la création. C'est là le regard que le *Qur'an* et la tradition musulmane portent sur la vie et le message du Christ. On retient de cette présentation la totale soumission du Christ à la volonté de Dieu en bon musulman.

À la fin de cette première partie, nous nous rendons compte de la différence foncière entre le Christ des Évangiles et le Jésus du *Qur'an*. On remarque cependant quelques traits communs entre les deux tels que la défense du monothéisme, l'appel à se convertir à Dieu, la soumission à sa volonté. Malgré ces ressemblances, il faut éviter des conclusions hâtives et respecter la foi de chacun. Dans un esprit de dialogue, il convient maintenant de découvrir le visage de l'islam au Bénin.

NOTES

Cf. La question de la falsification des écritures in "Frères dans la foi au Dieu Unique" P. 16

2 Mahmud Abū Rayya cité par M. Borrmans in "Jésus et les musulmans d'aujourd'hui" P. 222

3 Idem.

(À suivre)

Abbé Justin Bocovo

Dans notre prochaine livraison :

II — L'ISLAM ET LES MUSULMANS DU BÉNIN

III — RELATIONS ISLAMO-CHRÉTIENNES ET EFFORTS DE DIALOGUE

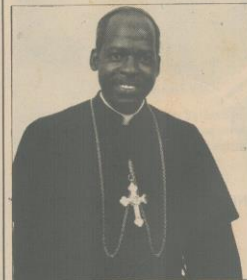
CONCLUSION

GBÈDÉGBÉ-AGLA ACCUEILLE SON FILS, S. Exc. Mgr. CLET FÉLIHO, EVÊQUE DE KANDI

C'était le dimanche 13 août 2000 en la paroisse Saint-Louis de Gbèdégbé, Cotonou. Dès l'ouverture de la célébration de ce jour, le curé de la paroisse, l'abbé Florent Nascimento a situé les raisons de joie et d'allégresse à travers l'exécution d'un chant de jubilé composé pour la circonstance : « Le Seigneur a choisi un fils de Gbèdégbé-Agla de Cotonou. Pourquoi ne pas le louer, le chanter, l'acclamer et lui rendre grâce. Jubilez ! jubilez ! jubilez ! ».

À travers des chants et des danses, l'assistance composée d'une foule immense de fidèles venus aussi des stations secondaires avaient effectivement jubilé avec le nouvel évêque consacré le 10 juin 2000 à Parakou et intronisé le lendemain 11 juin dans son diocèse à Kandi.

Monseigneur Clet Féliho visiblement ému, s'est, dans son message, inscrit dans l'action de grâce de ce dix-neuvième



Mgr. Clet Féliho

dimanche du temps ordinaire de l'année B. Il a d'une part magnifié le Seigneur pour ses bienfaits dans la vie d'un être faible. D'autre part, il a rendu grâce pour notre être de chrétien choisi et baptisé à la suite du Christ. Enfin, l'évêque de Kandi a exhorté ses parents, amis et proches à demeurer fidèles à la suite du Christ toujours et partout pour la plus grande gloire de Celui dont nous sommes appelés à emboîter les pas.

Sous les cordes vocales et les percussions des chorales adjogan, hanyé, grégorienne et Saint-Kisito de la paroisse, les fidèles ont offert des présents au nouvel évêque en signe de leur filiation et de leur attachement.

Avant le mot de gratitude de Monseigneur Féliho et la bénédiction finale, le curé de la paroisse a procédé à la présentation des fils et filles de la paroisse de Gbèdégbé-Agla de Cotonou qui sont des séminaristes, aspirants et aspirantes à la vie religieuse.

Brice C. Ouinsou
Séminariste

JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

CONTRE LE SIDA, L'UNICEF APPELLE À UNE «VÉRITABLE GUERRE»

Le rapport annuel de l'UNICEF, le Progrès des Nations 2000, publié récemment à Durban, appelle à «une véritable guerre» contre le sida qui affecte aujourd'hui dix millions de jeunes de 15 à 25 ans, mais il souligne aussi les progrès de la vaccination dans le monde.

«Toutes les minutes, six jeunes de moins de 25 ans sont infectés par le VIH» dans le monde, assène ce rapport, présenté par la directrice exécutive du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), Carol Bellamy, lors de la XIII^e conférence internationale sur le sida.

Les 15-25 ans représentent un tiers des personnes séropositives de la planète, soit dix millions de jeunes atteints.

Au moins autant d'enfants de moins de 15 ans seront orphelins de parents morts du sida avant fin 2000, ajoute-t-il en notant que les filles courent deux fois plus de risques de contracter le VIH que les garçons.

La grande majorité d'entre eux sont Africains. L'Afrique australe paie le plus lourd tribut au sida avec au moins 15% des jeunes femmes de 15-25 ans ; (mais moitié moins des jeunes gens) infectées dans la région, une sur quatre au Lesotho, en Afrique du sud et au Zimbabwe et jusqu'à un sur trois au Botswana.

A l'opposé, en Europe, seuls les jeunes ukrainiens dépassent, de peu, le taux de 1%. Également épargnés sont l'Asie centrale, le Moyen-Orient et l'Afrique du nord. Dans les Amériques, seuls Haïti (4,9% des garçons et 2,9% des filles), la République dominicaine, le Honduras, le Panama et le Guatemala dépassent 1%. En Asie du sud-est et dans le Pacifique, ils ne sont que trois : le Cambodge (3,5% et 2,4%), devant la Thaïlande et le Myanmar (ex-Birmanie).

«L'ignorance tue les jeunes», affirme l'UNICEF. Selon une étude dans 17 pays touchés par l'épidémie, 10% (au Brésil) à 90% (au Bangladesh) des 15-19 ans ne savent pas se protéger contre le sida.

Selon une autre étude sur 34 pays, plus d'une fille sur deux, dans 15 d'entre eux, ne sait pas qu'une personne infectée par le sida peut avoir l'air en bonne santé et ne se protège donc pas.

Au Bénin la pandémie du sida évolue à un rythme inquiétant. La prévalence est passée de 0,36 % en 1990 à 4,1 % en 1999, soit une multiplication du taux par plus de 11 en 9 ans. Le nombre cumulé de décès a atteint déjà 33 021 en 1999.

L'UNICEF préconise «un processus suivi d'éducation» avec des «interventions précoces» pour que «les enfants assimilent peu à peu ces informations tout en grandissant».

Autre conséquence désastreuse du sida pour l'avenir des jeunes : 860.000 enfants en Afrique sub-saharienne ont été privés



Sur cette photo, un homme atteint du sida médite sur son sort

en 1999 de leurs enseignants, morts du sida, dont 100.000 en Afrique du Sud.

Seule note d'espoir dans ce noir tableau : le risque de transmission du sida de la mère au bébé est mieux compris, grâce à une meilleure information. Selon une étude dans 18 pays touchés, 60% à 96% des femmes enceintes dont 15 d'entre

eux connaissent les mesures à prendre si elles sont séropositives.

Le volet «vaccination» du rapport de l'UNICEF est plus réconfortant : chaque année, elle sauve 2,5 millions d'enfants dans le monde. La couverture vaccinale est passée de moins de 10% dans les années 1970 à près de 75%, note-t-il.

A F P / La «Croix du Bénin»

LE RAPPORT DE LA HONTE
PEINE CAPITALE AUX
ÉTATS-UNIS

Alors que la campagne présidentielle américaine bat son plein et que la peine de mort est au cœur des débats, un rapport vient de jeter une ombre inquiétante sur la plus grande démocratie du monde. Ce document, publié sous l'égide de la prestigieuse faculté de droit de Columbia (New York) passe au crible les 5760 peines capitales et les 4578 procédures d'appel enregistrées de 1973 à 1995.

70 % des condamnations à mort en première instance ont été annulées par la

suite. Lors de leur nouveau procès, les trois-quarts des condamnés ont reçu une sentence plus légère et 7 % d'entre eux ont même été acquittés.

Ces erreurs seraient imputables à l'incompétence des avocats, à des falsifications de l'accusation, mais également «au mauvais fonctionnement du système judiciaire».

Pèlerin magazine n°6134 du 23 juin 2000

LE SAVIEZ-VOUS

➤ Selon l'organisation mondiale de la Santé (OMS), près de 20 % de la population mondiale, soit 1,115 milliard d'individus n'ont pas accès à une distribution d'eau potable à leur domicile. Et près de 3 milliards de personnes manquent de dispositifs sanitaires pour l'évacuation des excréments. Ce qui constitue la première cause de présence de microbes dans l'eau. Ces populations sont, par conséquent, exposées à toutes sortes de maladies et notamment aux maladies diarrhéiques qui tuent chaque jour dix mille personnes dans le monde, soit trois millions par année.

➤ Les 35 millions d'Américains noirs restent, dans leur immense majorité, fidèles aux démocrates, même si quelques grands bourgeois se singularisent en votant républicain.

➤ Des scientifiques regroupés autour de Health Action International et du Réseau Médicaments et Développement (ReMed) ont enquêté, en Afrique francophone notamment, sur les médicaments les plus utilisés et ont abouti à la conclusion qu'ils sont, dans bien des cas mal employés. À chaque médicament sont associés des risques que l'on oublie trop souvent. Même s'ils ont été contrôlés, des médicaments mis entre de mauvaises mains ou pris au mauvais moment, peuvent menacer une vie au lieu de la sauver.

L'exemple des antibiotiques illustre bien le risque lié à l'usage de tout médicament. La mauvaise utilisation des antimicrobiens est, en effet, aujourd'hui responsable du développement de bactéries impossibles à éliminer avec des antibiotiques sûrs et bon marché. Cette résistance note un chercheur, est devenue un problème mondial qui a un impact grave sur les soins de santé dans les pays développés et en développement.

L'analyse du marché pharmaceutique privé en Afrique francophone, conduite par ReMed, montre d'autre part que la définition par l'OMS d'une liste de trois cent vingt médicaments essentiels n'a pas eu d'influence sur la consommation. Parmi les cinquante spécialités les plus vendues dans les pays étudiés, dix-neuf ne répondent pas aux critères de l'OMS.

➤ Neuf cent mille postes vacants en Europe. D'après plusieurs études des Nations unies et de l'OCDE, le problème se pose de manière identique dans l'Europe des quinze. Faute d'un effort massif de formation, il y aurait neuf cent mille postes vacants sur le vieux continent, et ce chiffre pourrait doubler dans les trois ans qui viennent. D'après certaines prévisions alarmistes, pour maintenir son équilibre démographique, ce sont cent cinquante neuf millions de travailleurs immigrés que l'Europe devrait accueillir d'ici à 2025. Des chiffres qui devraient naturellement amener les pays de l'union à réviser les législations sur l'accueil des étrangers.

ECONOMIE — DEVELOPPEMENT

LA MONDIALISATION, UNE CHANCE POUR L'AFRIQUE SI...

Alors que les partisans de la mondialisation présentent celle-ci comme une chance pour le continent, Susan George, politologue et présidente de l'Observatoire de la mondialisation, Américaine vivant en France, émet au contraire de nombreuses réserves.

Du sommet de Seattle à Millau, les adversaires de la mondialisation et du libéralisme ont le vent en poupe. L'une de leurs figures de proue est Susan George, auteur de nombreux ouvrages sur la dette et les questions relatives au développement. Elle est actuellement présidente de l'Observatoire de la mondialisation : créé en 1996 suite à l'entrée en vigueur de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), il rassemble économistes, universitaires et responsables syndicaux et associatifs qui examinent de manière critique le processus de mondialisation de l'économie. Susan George vient de publier *Le rapport Lugano*, dont elle a assumé la responsabilité éditoriale, un livre qui résulte d'un travail collectif mené par une équipe de douze économistes réputés, mais qui ont tenu à demeurer anonymes, sur l'avenir du capitalisme et de la mondialisation. Très documenté, l'ouvrage constitue un témoignage accablant sur les conséquences socio-économiques et écologiques néfastes de l'ultralibéralisme.

L'AFRIQUE DOIT SAVOIR QUE
« L'AVENIR SERA ÉCOLOGIQUE OU
NE SERA PAS »

« La mondialisation est un processus qui est impulsé par les compagnies industrielles et financières transnationales, et l'Afrique est largement laissée en dehors de ce processus, constate Susan George. Mais cela peut être une chance si les Africains se rendent compte qu'ils ont beau-

coup de richesses mais qu'ils ne doivent pas les traiter comme s'ils étaient encore au XIX^e siècle, car ce siècle-ci sera celui de la richesse et de la diversité biologiques ».

« Quand je vois par exemple les Africains détruire leurs forêts à la vitesse grand V, sous la pression d'ailleurs du Fonds

SUSAN GEORGE,
CROISÉE ANTI-LIBÉRALE

Militante écologiste passionnée, elle est de tous les combats contre l'ultralibéralisme. De nationalité américaine, Susan George réside en France depuis de nombreuses années. Spécialiste des problèmes de la dette, de la famine et du développement, elle est actuellement présidente de l'Observatoire de la mondialisation et vice-présidente de l'Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens (ATTAC).

Cette politologue réputée a également été directeur associé du Transnational Institute d'Amsterdam, aux Pays-Bas, un organisme de recherche spécialisé sur les questions financières internationales, et fait partie du conseil d'administration de Greenpeace International. Susan George a publié des ouvrages remarquables, dont *Comment meurt l'autre moitié du monde* (éditions Laffont, Paris, 1978) et *L'effet Boomerang*, choc en retour de la dette du tiers monde (éditions La Découverte, Paris, 1992).

Ph. T.

monétaire international et des plans d'ajustement structurel, cela me désole parce que tout ce que l'on coupe aujourd'hui, ce sont des richesses dont on ne connaît pas la valeur. Ce n'est pas seulement pour le bois. Les forêts abritent la biodiversité, elles stabilisent le sol, sont largement responsables de la conservation de l'eau, etc. C'est donc une déstabilisation écologique et une destruction qui ignore l'avenir des ressources essentielles. Je crois qu'il faut que l'Afrique se ressaisisse et se dise que l'avenir sera écologique ou ne sera pas ».

LA DETTE ?
« UN FORMIDABLE OUTIL DE
CONTRÔLE POLITIQUE »

Susan George critique vertement les institutions multilatérales comme le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'OMC qui, selon elle, encouragent les exportations à tout prix des pays du Sud, ce qui engorge le marché et fait donc chuter les prix des matières premières. En outre, Susan George milite pour l'annulation de la dette du Sud, qu'elle qualifie de « formidable outil de contrôle politique », et souhaite que l'Afrique cesse d'exporter son personnel le plus qualifié.

« Actuellement, d'après un document du Programme des Nations unies pour le développement, il y aurait environ 250.000 Africains qualifiés vivant en Amérique du Nord ou en Europe, déplore la présidente de l'Observatoire de la mondialisation. Cela est tragique, car leurs pays sont privés de ceux qui pourraient contribuer le plus à leur développement. Si la vie devenait un peu plus possible en Afrique, toutes ces personnes auraient moins envie et moins besoin de partir. Mais tout cela passe aussi par l'annulation de la dette. »

Philippe Triay

CE QU'IL
SERAIT BON QUE
VOUS SACHIEZ

■ Le Bénin, avec son taux d'accroissement (2,8%), va probablement voir sa population doubler d'effectif environ tous les 20 ans. En effet, peuplé de 878.000 habitants en 1910, il est passé 40 ans plus tard à environ 1.600.000 habitants en 1955. Au recensement de 1979 soit 25 ans après, il a vu sa population passée à 3.331.210 habitants. Et en 1999 déjà, il compte environ 6.000.000 d'âmes.

À cette allure, la population béninoise atteindra, toute proportion gardée, 12,3 millions en 2020 et 14,4 millions en 2025. En cas de fécondité maîtrisée le Bénin comptera 11,3 millions d'habitants en 2020 et 12,8 millions en 2025.

■ Selon un document intitulé « La population au Bénin : Évolution et impact sur le développement » publié par le ministère d'État chargé de la coordination de l'action gouvernementale, du plan, du développement et de la promotion de l'emploi (MECCAG-PDF), la population active sera de l'ordre de 6 millions de personnes en 2025 contre 3,75 millions en 2010 et 2,7 millions en cette année 2000. Il faudra alors créer au moins 100.000 emplois nouveaux chaque année entre 2000 et 2015, 150.000 à partir des années 2016, et près de 200.000 en 2026.

■ Toujours selon le document ci-dessus cité, on peut noter que si le Bénin comptait en 1966 un (1) médecin pour 45.000 habitants, ce ratio a été de un (1) médecin pour 21.000 en 1981 et un (1) médecin pour 7.830 habitants en 1996. De même, le nombre d'habitants par infirmier est passé de 3.328 en 1989 à 2.944 en 1996. Ces ratios sont, en 1996 ; en moyenne en dessous des normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour les pays en développement. Selon la classification internationale des maladies (CIM) de l'OMS, il faut :

- 1 médecin pour 10.000 habitants ;
- 1 infirmier pour 5.000 habitants ;
- 1 sage-femme pour 5.000 habitants.

UNE PROMOTION POUR
LA JEUNESSE BÉNINOISE

(Suite de la page 7)

organisé par l'État. Ainsi aujourd'hui, trois ans après sa création, le Centre de formation professionnelle en hôtellerie et tourisme délivre à ses premiers élèves le Brevet de Technicien en Hôtellerie (BTH).

VINGT-ET-UN JEUNES
BÉNINOIS LIBÉRÉS DU
CHÔMAGE

Ce sont les premiers élèves du CFPHT. La cérémonie de remise du Brevet a eu lieu le samedi 10 juin 2000 dans l'enceinte dudit centre. C'était en présence des représentants personnels du ministre de la Fonction publique du Travail et de la Réforme administrative, de la directrice départementale de

l'Éducation de l'Ouémé / Plateau, des autorités politico-administratives de l'Ouémé / Plateau, des collègues responsables des hôtels Sheraton, du Port, du Lac, de CTA Bymins Wéké, Croix du Sud et du Restaurant présidentiel, des parents, amis et invités des heureux récipiendaires.

La réjouissance de ce jour, comme l'a souligné l'un des directeurs du centre M. Hodonou Bonheur-Gérard dans son allocution, est un fruit issu de la conjugaison de plusieurs efforts, celui des élèves conscients de leur orientation et de leur avenir, celui des parents et celui des professeurs, inlassablement dévoués pour un radieux avenir de leurs élèves. C'est d'ailleurs ce que salue le doyen des professeurs du centre dans son mot de remerciement : « Tel père, tel fils, dira-t-il s'adressant

aux heureux du jour, à l'instar de vos professeurs, vous êtes pleins d'émulation de courage pour réussir dans la vie ». Quant aux récipiendaires, ils ont par leur porte-parole, reconnu la formation dont ils ont été bénéficiaires : « au cours de nos stages pratiques, confirmant-ils, nous avons constaté dans les grands hôtels de Cotonou que nous avons beaucoup appris. Nous avons pris conscience que le métier d'hôtellerie a des avantages. C'est un creuset où se tissent des relations humaines à grandes dimensions. C'est un métier qui dégoûte l'individu et l'arme pour la vie ».

Pour le compte de la rentrée académique 2000-2001, les cours commenceront au Centre de formation professionnelle en hôtellerie et tourisme de Adjarra-Dokodji (Porto-Novo) le 4 septembre 2000.

Bonne rentrée aux nouveaux élèves du CFPHT au 22-46-44 Porto-Novo.

Barthélémy A. CAKPO